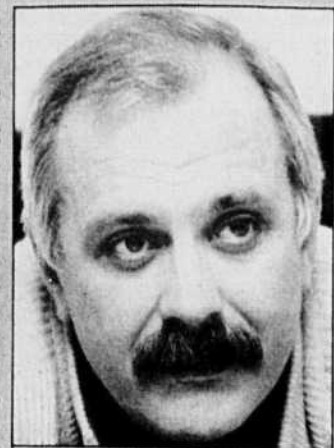


CULTURE



Nikita Mikhalkov, Urga et l'âme russe

Francine Laurendeau rentre de Russie. Elle y a exploré, à travers le film *Urga* de Nikita Mikhalkov, les contradictions et les déchirements de la Russie actuelle. Un passionnant reportage. **Page C-1**



Moi, maman et Morgentaler

Nathalie Petrowski a interviewé la journaliste Sylvie Halpern qui vient de publier un ouvrage consacré au célèbre Dr Henry Morgentaler. **Page D-1**

Colomb mis à nu

Heinz Weinmann analyse Christophe Colomb à la lumière de quatre ouvrages publiés dans la foulée du 500e anniversaire de la découverte de l'Amérique. **Page D-1**

Des souliers ternis...

La pièce de Léo Lévesque retirée de l'affiche ; le producteur déclare faillite

Robert Lévesque

LA ROUTE n'a pas été longue pour *Les souliers vernis* de l'auteur et ex-prisonnier Léo Lévesque : depuis maintenant huit jours on ne présente plus ce spectacle au café-théâtre La Licorne alors que les représentations étaient prévues et annoncées pour jusqu'au 12 avril. Le producteur et metteur en scène, Pierre-André Fournier, a remercié les comédiens le 26 mars à 24 heures d'avis, sans les payer, et sa maison de production, Propulsion Scène, a depuis déclaré faillite.

Les 11 comédiens de la distribution, nous apprenait l'un d'eux hier, M. Marc Gélinas, ont déposé à l'Union des artistes un grief collectif contre M. Fournier et Propulsion Scène. « Nous ne le lâcherons pas », commente Marc Gélinas qui dit ressortir bien amer de cette aventure. « Ce pseudo-producteur est tout à fait le type de collecteur de subventions de carrière, et ce sera une bonne chose de l'écarter du chemin », lâche-t-il.

Cette production théâtrale a fait un certain bruit lorsque le 14 mars, à l'émission *La Bande des six* à Radio-Canada, l'auteur Léo Lévesque a agressé verbalement la journaliste

Voir page A-4 : Des souliers

LA PÊCHE AU LARGE DE TERRE-NEUVE

Le Canada rabroue la CEE

d'après la Presse canadienne

OTTAWA — Le Canada n'est pas dupe de l'offre de la Communauté européenne de réduire ses prises de morue au large de Terre-Neuve, a déclaré hier le ministre canadien des Pêches, M. John Crosbie.

« Ce n'est absolument pas une concession, c'est une tentative de donner le change », a affirmé le ministre, en réaction aux propos de ses homologues européens, qui ont déclaré, au Luxembourg, qu'ils ordonneraient à leurs flottes de se retirer de la zone contestée s'il est scientifiquement prouvé qu'ils ont épuisé les réserves de morue par la pratique de la surpêche.

Les ministres européens ont également voté en faveur de restrictions à la pêche à la morue par les ba-

teaux européens dans les eaux contestées, une initiative présentée comme un « geste politique », en échange duquel ils demandent au Canada de rouvrir ses ports aux navires de la Communauté.

Selon M. Crosbie, cette ouverture de la part de la CEE est dénuée de sens puisque ses membres ont, pendant longtemps, refusé de se conformer au moratoire de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest sur la pêche à la morue près des Grands Bancs, à l'extérieur de la limite canadienne de 200 milles marins. L'OPANO réglemente la pêche internationale dans cette région.

M. Crosbie a accusé les ministres européens de tenter de semer la confusion dans ce dossier en réclamant la tenue d'une réunion spéciale pour évaluer l'état des réserves de morue.

Les pêcheurs canadiens n'ont pris que les deux tiers de leurs quotas, l'an dernier, a-t-il rappelé. « Qui a besoin de plus de preuves, scientifiques ou autres... ? »

Le Canada reproche aux pays européens, et surtout au Portugal, à l'Espagne et à l'Allemagne, de pêcher une quantité excessive de poissons. Depuis que le gouvernement a commencé à réduire les quotas de prises de morue du nord, en 1988, sur les conseils des scientifiques, l'industrie de la pêche de la côte atlantique du Canada a été dévastée par la perte de milliers d'emplois.

Aux Communes, les députés de l'opposition ont appelé le gouvernement à prendre en charge la gestion des eaux disputées près des Grands Bancs, afin de sauver les ré-

servés de poisson menacées de disparition.

Le ministre Crosbie a assuré qu'Ottawa poursuivrait ses efforts diplomatiques pour sensibiliser les autres pays au sort de l'industrie terre-neuvienne de la pêche.

Dimanche dernier, dans le but d'attirer l'attention du monde entier, des milliers de Terre-Neuviens avaient envahi le port de St-Jean pour saluer le départ de sept chalutiers en route vers les Grands bancs pour manifester contre la surpêche à l'extérieur de la limite canadienne de 200 milles. Les chalutiers protestaient contre la dévastation des stocks de morues qui menace le mode de vie de milliers de Terre-Neuviens. Les manifestants avaient même reçu l'appui des environnementalistes.

Les jeunes Noirs sont surreprésentés dans les centres d'accueil

Isabelle Paré

DES CHIFFRES dévoilés par la Commission de protection des droits de la jeunesse cette semaine révèlent que les Noirs, les Autochtones et les Latino-Américains sont surreprésentés dans les centres d'accueil pour jeunes au Québec.

Plus encore, les jeunes Noirs constituent à eux seuls près de la moitié des adolescents de minorités ethniques qui atterrissent dans ces centres pour jeunes à l'échelle du Québec. Et ce, même si la communauté noire, concentrée à Montréal, ne compte que pour 3 % de la population de la métropole.

Le portrait tracé sur la situation

des jeunes Amérindiens n'est guère plus rose. À l'échelle du Québec, un jeune sur cinq abrité en centre d'accueil, issu d'une minorité ethnique, est autochtone. Les jeunes Latino-Américains font aussi maintenant partie de ce malheureux peloton des minorités surreprésentées, comptant pour près de 10 % de la clientèle en centre d'accueil.

Ce portrait navrant, qui confirme d'ailleurs celui dressé il y a plus d'un an par LE DEVOIR sur la surreprésentation des jeunes Noirs en centres d'accueil, n'a d'ailleurs pas de quoi faire sourire la communauté noire.

Consterné par cet état de fait, le **Voir page A-4 : Les jeunes Noirs**

La photo sur la carte d'assurance-maladie met en danger la vie privée

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE PROJET du ministre de la Santé de mettre une photographie du titulaire sur la carte d'assurance-maladie peut mettre en danger la vie privée, estiment les experts. En outre, rien ne prouve que l'addition d'une photo éliminerait la fraude présumée qu'on souhaite combattre par ce moyen.

Le ministre Marc-Yvan Côté a fait connaître son intention de mettre une photo sur la carte soleil le 23 mars, au moment où il annonçait une soixantaine de mesures diverses pour l'implantation de la réforme de la santé. Depuis ce temps, la Régie d'assurance-maladie (RAMQ) a reçu le mandat d'étudier la question. Le Parti québécois est désormais, pour sa part, favorable à l'idée. Il était contre l'an dernier.

En principe, le ministre compte sur ce moyen pour contrer la fraude dont la Régie d'assurance-maladie serait victime bon an, mal an, suite à l'usage de cartes volées ou empruntées ou encore de cartes contrefaites. Toutefois, ni le ministre, ni la RAMQ ne possède la moindre donnée sérieuse pour évaluer l'ampleur de la fraude (s'agit-il de 25 ou de 300 millions de dollars par an ?). Tout ce qu'on peut dire au cabinet du ministre Côté c'est qu'on reçoit « des témoignages sous le couvert de l'anonymat » dénonçant des cas de fraudes.

Aucun chiffre n'est disponible non plus concernant les coûts d'implantation de la nouvelle carte. La RAMQ n'a pu fournir au DEVOIR qu'une étude vieille de deux ans sur l'expérience européenne de cartes d'identité. Tout ce que l'on sait de sûr, c'est que la Société d'assurance- **Voir page A-4 : La photo**



PHOTO JACQUES GRENIER

Des journaux recyclés

Le 13e Salon de la jeunesse a pris son envol hier à l'aréna Maurice-Richard. Parmi de multiples activités et spectacles, les visiteurs ont eu droit aux splendeurs d'un singulier défilé de mode mettant en vedette les créations de jeunes designers québécois.

Pourquoi l'Occident donne à Eltsine ce qu'il refusait à Gorbatchev

Michel Tatu

Le Monde

LE PAS EST donc franchi, l'Occident se mobilise pour venir en aide à ce qui reste de l'Union soviétique. Pourquoi ce retournement, alors que la situation intérieure y est toujours très incertaine, que la vie politique semble sombrer dans les bavardages sans fin ni lendemain, sur fond d'improvisations et de rivalités personnelles ? Pourquoi accorder à M. Eltsine, considéré quasiment comme un imposteur dans maintes capitales il y a encore un an, ce que l'on refusait à Mikhaïl Gorbatchev, le père des réformes et de la détente ?

Les vraies explications obligent à aller au-delà de ces apparences. Une première raison est que la situation économique du pays s'est radicalement détériorée depuis que le président soviétique avait frappé, sans succès, à la porte du G7 en juin dernier à Londres. Certes, l'infinité patience des Russes a permis d'éviter les émeutes annoncées. Mais ce peuple, sorti exsangue de l'hiver le plus dur qu'il ait connu depuis la Seconde Guerre mondiale, a plus que jamais besoin d'aide.

Deux autres raisons sont encore plus importantes. La première est que, malgré toutes les réformes positives introduites au cours des années antérieures c'est depuis quel-

Malgré toutes les réformes positives introduites au cours des années antérieures c'est depuis quelques mois seulement que les choses ont vraiment changé à Moscou.

ques mois seulement que les choses ont vraiment changé à Moscou. On avait pu dire que l'aide antérieure (promise plus qu'accordée d'ailleurs) avait aidé M. Gorbatchev à re-

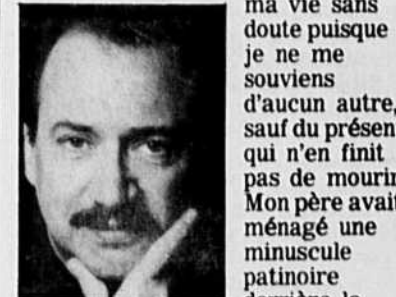
tarder les réformes plutôt qu'à les faire. C'est en tout cas vrai dans le domaine économique, et le principal intéressé regrette lui-même aujourd'hui son retournement à l'été 1990, qui l'avait fait enterrer le plan Chataline de passage au marché. Aujourd'hui, l'on s'aperçoit que l'ancien président soviétique était le dernier rempart de protection du système condamné. Celui-ci s'est définitivement effondré le jour de son départ, et l'on constate mieux, par défaut en quelque sorte, l'ampleur du changement.

L'autre raison est la conséquence de ce qui précède : la Russie, autrefois ennemie de l'Ouest, puis rivale et **Voir page A-4 : Eltsine**

La rupture du 1er avril

Jean-Luc Duguay

Sur le coup de trois heures en cet après-midi du 1er avril, quelque chose s'est rompu. Et ma mémoire, je ne sais trop pourquoi, m'a ramené à l'Abitibi de mon enfance, à l'hiver de 1956 très exactement. Ce fut le plus beau de



ma vie sans doute puisque je ne me souviens d'aucun autre, sauf du présent qui n'en finit pas de mourir. Mon père avait mené une minuscule patinoire derrière la maison. J'y hibernai de novembre à avril. Jamais ne vit-on garçon de 11 ans sillonner avec tant de rage une glace aussi dérisoire. « Tu vas te faire mourir », gémissait ma mère quand elle me dérangeait pour les repas. Je haussais les épaules. Elle ne savait pas, la pauvre, qu'elle parlait à un futur Bernard Geoffrion mais les femmes, c'est connu, n'entendent rien au hockey, encore moins quand il s'agit de leur fils. Voyez Bonnie Lindros...

C'est à cause de cet hiver glorieux de 1956 que quelque chose s'est rompu ce 1er avril à trois heures de l'après-midi. J'étais jusque-là resté naïf tout comme, je crois, des centaines de milliers de Canadiens qui savaient patiner alors même qu'ils ne savaient parler, à la façon de la classe politique d'aujourd'hui. Pour mon malheur, j'ai pendant 36 ans confondu le hockey avec la joie. Enfant, j'ai éprouvé la griserie de la glisse. J'ai entendu le bruit métallique de la lame mordant dans la glace et celui, sec, définitif, de la rondelle heurtant la bande. Je revois les visages de mes camarades rougis par le froid et je me revois, moi, le héros du jour, déjouant le gardien étendu, et poussant, désinvolte, la rondelle dans le but. Quiconque n'a pas dans son enfance levé haut les bras après s'être moqué du destin ignore ce qu'est le bonheur. Pendant toutes ces années, j'ai cru que le hockey se résumait à un rond de glace perdu dans le froid derrière une maison. D'autres, je l'ai lu dans un livre de Ken Dryden, partageaient ma croyance, aussi loin que Sydney, Orillia, Saskatoon, Lethbridge et Kamloops. Ayant exilé au sud, j'ai fini par fréquenter le Forum. Je m'y suis senti chez moi. C'était plus grand, on y patinait plus vite et, au lieu de mon père toujours silencieux, il y avait 16 000 personnes qui s'époumonaient à l'envi. Mais l'essentiel était là, c'est-à-dire la joie. Regardant les héros en bas, je me revoisais sur mes patins Daoust flamboyants neufs. Je me disais qu'eux aussi, sur leurs lames profilées, avaient, il n'y a pas si longtemps, connu les mêmes ivresses que moi jadis. Et je les enviais d'avoir la chance de pouvoir, contre grasse rémunération, prolonger leur enfance.

Je n'ai pas vu venir le 1er avril. Je savais qu'il y aurait grève mais je ne me doutais pas qu'elle me ramènerait à l'hiver de 1956. Autour de moi l'on s'interroge : Ont-ils tort ? Ont-ils raison ? Je ne sais pas, les chiffres et moi, nous ne faisons pas bon ménage. Et puis qu'importe puisqu'un mythe vient d'être détruit que j'avais mis une éternité à édifier.

En ce 1er avril 1992, le hockey est sorti de l'enfance. Et je crains fort que l'enfance ne soit sortie du hockey.



JULIEN GRACQ

Carnets du grand chemin

308 pages — 27,95 \$

Diffusion: Dimédia



“C'est de la littérature. De la vraie.”
Jacques Folch-Ribas, La Presse

“Ce petit livre d'apparence discrète, sinon modeste, est un cadeau somptueux que nous fait Gracq.”

Michel Braudeau, Le Monde



Éditions José Corti

Le référendum pancanadien viserait à isoler des premiers ministres anglophones

« Carte ultime », dit Gérald Beaudoin

d'après la Presse canadienne

QUÉBEC — Le référendum pancanadien que prépare le gouvernement fédéral vise à isoler quelques premiers ministres de provinces anglophones qui tenteraient de s'opposer à une entente constitutionnelle acceptable au Québec, a révélé hier le sénateur Gérald Beaudoin.

Alors qu'il s'adressait à une poignée de militants conservateurs réunis à l'hippodrome de Québec, M. Beaudoin a décrit un éventuel référendum fédéral comme « une carte ultime ».

« Si certains premiers ministres provinciaux ne suivent pas, le référendum pourra en isoler trois ou quatre qui ne sont pas prêts à dire oui », a dit le sénateur. « Cela ne changerait pas la formule d'amendement mais si des offres constitutionnelles finales rencontrent la majorité dans chacune des provinces (lors d'un référendum), les premiers ministres des provinces rebelles vont y penser deux fois avant de dire non », a poursuivi M. Beaudoin.

Pendant ce temps à Ottawa, le premier ministre du Nouveau-Brunswick Frank McKenna qualifiait ce référendum de solution de dernier recours, après un discours devant le congrès annuel du Conseil pour l'unité canadienne.

« Je préfère travailler avec les autres premiers ministres pour trouver une solution négociée et basée sur l'importante contribution du public. À mon avis, nous ne devrions examiner d'autres solutions qu'en tout dernier recours », a-t-il déclaré à la presse.

M. McKenna commentait les pro-

pos du premier ministre Mulroney qui déclarait cette semaine que si les négociations constitutionnelles échouaient, il serait prêt à en appeler au peuple.

Le premier ministre néo-brunswickois ne favoriserait ni le recours à un référendum, ni le déclenchement d'une élection générale. « Il y aurait un danger pour le pays. Beaucoup de Canadiens pourraient rejeter une option constitutionnelle parce qu'elle serait défendue par un premier ministre impopulaire. Lors d'une élection, le choix des gens est motivé par toutes sortes de choses », a-t-il ajouté.

Le président de l'Industrielle-Alliance Raymond Garneau, qui était présent au congrès, a lui aussi dit craindre le recours à un référendum. « J'ai extrêmement peur d'un référendum national. On ne règle pas les problèmes des minorités par un vote majoritaire. Si le référendum ne constitue qu'un sondage d'opinions, je suis bien prêt à me rallier. Mais si cela devait être contraignant, je n'accepterais pas que le sort du Québec, qui est une minorité francophone en Amérique du Nord, soit réglé selon les humeurs d'une majorité d'une autre langue », a-t-il déclaré à la presse.

De son côté, M. McKenna a brièvement fait état de sa rencontre jeudi soir avec le premier ministre québécois Robert Bourassa. Il a indiqué qu'il avait fait savoir à M. Bourassa qu'il préférerait qu'il soit présent à la table de négociations constitutionnelles mais il a ajouté qu'il n'avait pas pressé M. Bourassa à revenir.

Le dernier coup de dé de Brian Mulroney

Sous le signe de l'improvisation qui a affligé les dernières stratégies fédérales

Une analyse de Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

BRIAN MULRONEY a lancé cette semaine son ultime plan de rechange constitutionnel, un dernier coup de dé sous la forme d'un référendum pancanadien.

Les mêmes symptômes d'improvisation qui ont affligé les stratégies fédérales des derniers mois étaient au rendez-vous.

Mardi soir, le premier ministre a dévoilé à son caucus du Québec les grandes lignes de son plan. Si les négociations avec les provinces piétinent trop, il consiste à soumettre avant la fin de l'été aux Canadiens un projet d'entente convenu avec les autres partis fédéraux et dans le meilleur des cas, avec la bénédiction du plus grand nombre de provinces possible.

Le lendemain, en l'espace de la même journée, trois de ses principaux ministres ont donné chacun leur version du calendrier à envisager. Projet de loi en juin et pas avant, a statué le lieutenant québécois Benoît Bouchard. Session prolongée en juillet, laisse tomber le leader parlementaire Harvie André. Il faudra aviser dans cinq ou six semaines, soit au plus tard début mai, indiquent plutôt les Mulroney et Joe Clark qui laissent entendre qu'une loi référendaire pourrait se pointer le bout du nez bien avant les chaleurs de l'été.

À la fin de la semaine, l'opposition exaspérée accusait le gouvernement de manquer aussi bien de transparence que de cohérence. Quant aux conseillers du gouvernement, ils semblaient eux-mêmes se perdre en interprétation des derniers oracles fédéraux. Pour

l'heure, il n'y a pas derrière les grandes déclarations du gouvernement, indiquent leurs réponses, de véritable branle-bas de combat référendaire.

Mais, une fois la poussière retombée, l'idée d'une consultation populaire sur la Constitution a fait plus de chemin ces derniers jours au Canada que jamais depuis l'échec du lac Meech.

À Québec, loin de pousser les hauts cris comme l'automne dernier, le gouvernement Bourassa a semblé accueillir avec bienveillance la plus récente hypothèse de travail fédéral. Là où on détectait il y a quelques mois une tentative de noyer le poisson du Québec, on trouve maintenant une façon de vérifier la température de l'eau sans se mouiller les pieds.

À Ottawa, le caucus conservateur du Québec a également réagi beaucoup plus sereinement à un projet qui l'avait mis en révolte il y a quelques mois. S'il reste encore des députés que la perspective référendaire trouble profondément, la ministre Monique Vézina par exemple et au moins une demi-douzaine de ses collègues du Québec, en contrepartie, des voix influentes comme celle de Claude Castonguay ont commencé à tenter de faire pencher la balance dans l'autre sens.

À la Chambre des Communes entre-temps, le Parti libéral de Jean Chrétien invite depuis des mois le gouvernement à déclencher un tel référendum. Le NPD, qui ne partage pas cet engouement, s'est tout de même rallié à deux rapports parlementaires successifs proposant la solution référendaire. Sur la scène provinciale, son principal ténor, Bob Rae, a indiqué cette semaine qu'il ne s'insurgerait pas contre une consultation nationale si les

discussions à 16 des prochaines semaines devaient donner signe de ne pas devoir aboutir.

Les provinces, sans exception, se sont plaintes de manquer de temps pour bâcler un accord. Avec 50 ans de débat constitutionnel à régler en 50 jours, certains gouvernements voudraient bien une porte de sortie. Or, les seules autres façons de ralentir cette course contre la montre, à savoir débayer complètement la table pour régler le seul contentieux québécois, ou convaincre Robert Bourassa d'arrêter l'horloge, sont aussi irréalistes dans le climat politique actuel l'une que l'autre.

À Ottawa, personne ne s'attend à ce que Robert Bourassa abroge la loi 150 s'il y a un référendum fédéral. On ne sait même pas s'il participerait activement à une telle campagne. Mais si elle aboutit à un résultat positif, le premier ministre québécois, calculait-t-on cette semaine, pourrait en toute logique dire qu'il serait malvenu d'encourager ces mêmes Québécois, qui viendraient de charger le gouvernement fédéral de négocier en des termes précis une nouvelle entente constitutionnelle, à plier bagages.

Pour les grands partis fédéraux, l'idée référendaire comporte des avantages supplémentaires. Un succès leur permettrait de compter des points sur les deux partis qui menacent le plus de gâter la sauce de la prochaine élection fédérale. Où en sera le Bloc québécois de Lucien Bouchard si Ottawa rallie une

majorité de Québécois à sa proposition ? Et si le Parti réformiste de Preston Manning fait campagne sans succès contre la même proposition, ne sera-t-il pas associé dans l'esprit de bien des Canadiens avec la mauvaise équipe sur le terrain de l'unité canadienne ? Ces deux questions font partie des calculs des stratèges électoraux des partis.

« La voie référendaire comporte moins de risques que le processus actuel », affirmait cette semaine Claude Castonguay. C'est encore plus vrai pour le Parti conservateur de Brian Mulroney.

Cette semaine, le premier ministre a dit à ses troupes qu'en l'absence d'une offre fédérale, il ne voyait pas comment Robert Bourassa ferait autrement que de tenir son référendum sur la souveraineté.

Si cela se produisait, le gouvernement conservateur qu'il mène aurait toutes les chances de se désagréger. Pas question, ont déjà indiqué des ténors québécois comme Benoît Bouchard ou Marcel Masse d'aller en campagne pour le Canada au Québec les mains vides. À choisir, dans un tel scénario, plusieurs députés du Québec confient qu'ils préféreraient quitter Ottawa.

Sous cet éclairage, aux yeux de plusieurs, le coup de dé d'un référendum constitutionnel pancanadien semble moins risqué que la partie de roulette russe que serait pour des fédéraux aux mains vides un référendum sur la souveraineté au Québec.

Le PQ songe à demander une Commission royale pour faire la lumière sur Bourassa et le CAD

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

VISANT à semer le doute sur l'intégrité du gouvernement Bourassa, et à miner la crédibilité personnelle du premier ministre, l'opposition officielle à Québec entend exiger qu'on fasse toute la lumière sur les agissements du gouvernement au pouvoir au début des années 70. Parmi les moyens envisagés, il y aurait la tenue souhaitée d'une Commission royale d'enquête, qui serait chargée de voir si oui ou non le gouvernement de l'époque était mêlé à des activités louches, sous prétexte d'assurer la sécurité de l'État.

Dans l'entourage du chef de l'opposition officielle, M. Jacques Parizeau, on indiquait hier que les questions posées en Chambre dans les semaines qui viennent par les élus du Parti québécois, à propos du Centre d'analyse et de documentation (CAD) mis sur pied par le premier ministre en 1971, feront en sorte que « la crédibilité de Bourassa en sera assez atteinte ». On s'attend d'ailleurs à de nouvelles révélations la semaine prochaine.

En fait, dans le but de jeter « un nouveau regard sur l'histoire », on compte bien talonner de près le premier ministre et le ministre de la Justice pour obtenir gain de cause. Les informations diffusées dans les médias depuis quelques jours et les documents déposés en Chambre jeudi par le leader de l'opposition, M. Guy Chevrette, constituent, aux yeux des conseillers de M. Parizeau, une matière suffisamment solide pour jeter le discrédit sur le gouvernement Bourassa des années 70. Y a-t-il eu « entrave à la justice, parjures, écoute électronique illégale, actes criminels commis par le gouvernement d'alors » ? Voilà la vraie question qu'il faut tirer au clair, explique un proche de M. Parizeau.

Selon l'opposition, les documents tracent un lien entre le CAD et divers corps policiers, dont la Gendarmerie royale (GRC), à qui on demandait même d'effectuer des « travaux ».

Un élément de la stratégie péquiste consistera à démontrer que le premier ministre a menti à l'Assemblée nationale, le 24 mars dernier, dans ses déclarations sur l'absence de liens de cette sorte, à sa connaissance, contrairement à ce que laissent entendre les documents obtenus par le Parti québécois, essentiellement des mémos rédigés par le directeur du centre, Gilles Néron.

Mais jugeant qu'une approche strictement parlementaire, où cha-

cun met son siège en jeu pour faire la vérité, ne mènerait pas très loin, le PQ cherchera plutôt à pousser le premier ministre à convoquer une commission d'enquête. Celle-ci devrait, explique un adjoint au chef péquiste, déterminer si le premier ministre a menti, mais surtout s'attarder à examiner le fond de la question, c'est-à-dire les pouvoirs du CAD, ses activités, le type de renseignements recueillis et fouiller l'hypothèse de l'écoute électronique.

Quant à des informations à l'effet que le cabinet du premier ministre canadien du temps, Pierre Elliott Trudeau, aurait demandé à la GRC de voler la liste des membres du Parti québécois, M. Rémiard avait déclaré en Chambre, en réponse à une question de la députée Louise Harel, le 24 mars, qu'il avait demandé un rapport à son sous-ministre, sans préciser d'échec.

Le CAD a été aboli en 1977, par le gouvernement du Parti québécois et les 30 000 fiches accumulées sur des individus ont été détruites. Il n'y a jamais eu de véritable enquête effectuée sur ses activités.

Quant à lui, le premier ministre Bourassa maintiendra le cap sur ses déclarations en Chambre du 24 mars, à l'effet que, d'aucune façon, « le gouvernement n'avait eu la moindre indication de l'existence d'une présumée police politique ». Il démolira sans broncher la thèse du PQ voulant que les documents rendus publics établissent un lien entre le CAD et d'autres corps policiers, affirme son attachée de presse, Sylvie Godin. Il retiendra surtout des mémos en question que cet organisme était sans pouvoirs, sans ressources et qu'en aucun endroit on affirme qu'il s'était adonné à l'écoute électronique.

Si les députés du Parti québécois réussissaient à obtenir une commission d'enquête, ils s'offriraient en quelque sorte une douce revanche, ayant dû eux-mêmes dans le passé subir un sort analogue. Rappelons qu'en 1983, le premier ministre d'alors, M. René Lévesque, avait passé plus d'un mauvais quart d'heure en Chambre, accusé d'avoir menti à l'Assemblée nationale, relativement au saccage de la baie James.

Finalement, pressé par l'opposition libérale, il avait dû se résoudre à régler la question en commission parlementaire. Cette dernière devait examiner si le premier ministre Lévesque avait menti à l'Assemblée nationale en février 1979, et déterminer son rôle dans le règlement hors cour entre la SEBJ et la FTQ ayant suivi le saccage de la baie James.

La TVQ épargnerait certains frais des congrès internationaux

(PC) — Pour réduire l'effet repoussoir de la TVQ sur la clientèle hors Québec et pour que la province reste concurrentielle, le ministère du Tourisme a obtenu du ministère des Finances quelques exemptions pour les congrès internationaux et l'hébergement.

La TVQ doit s'étendre aux services le 1^{er} juillet. Or le ministère des Finances a accepté de détaxer certains frais de congrès internationaux, soit en faveur des non-résidents soit des résidents.

Par exemple les services d'audio-visuel, le matériel de bureau, les frais de personnel et autres « services sur les lieux » pour les non-résidents seraient exonérés de la TVQ,

indique un récent document d'étape du ministère du Tourisme, dont la Presse canadienne a obtenu copie.

Le ministère est également disposé à une clause d'antériorité : les congrès décidés avant le 30 août 1990 (annonce de l'instauration de la TVQ) seront exemptés de la TVQ pour tous les frais inhérents.

QUESTION DE 64 QUESTIONS

Qu'est-ce qui, question d'économie, pose des questions et y répond en vous donnant les trucs en question ?



RÉPONSE : Écokillo est un questionnaire, oui, mais plus encore. C'est un programme d'analyse énergétique auquel Hydro-Québec vous invite à participer. Répondez-y et vous recevrez un rapport personnalisé rempli de trucs pour économiser argent et énergie, et 3 accessoires économiques d'électricité, sans évidemment altérer votre confort. Et si tout le monde faisait la même chose, cela représenterait une économie d'énergie suffisante pour alimenter une ville comme Longueuil pendant 1 an.

Écokillo est une autre façon de vous donner le meilleur service possible, une autre façon de vous donner le meilleur de nous-mêmes. Pour en savoir plus sur Écokillo, composez ENERGIE à Montréal, ou 1 800 ENERGIE partout ailleurs au Québec.



Hydro-Québec

Le meilleur de nous-mêmes



AMNISTIE INTERNATIONALE

(514) 766-9766

Johnson rejette vite une contre-proposition dans le secteur public

Sylvain Blanchard

DES ORGANISATIONS syndicales représentant les deux tiers des employés de la fonction publique ont remis officiellement hier au président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, leur contre-proposition concernant sa prolongation du gel salarial des fonctionnaires.

Après avoir consulté leurs membres au cours des dernières semaines, les syndicats CSN, FTQ, FIIQ, SFPQ et SPGQ avisent donc le ministre qu'ils sont disposés à retarder d'un an le début de leurs négociations sur le renouvellement des conventions collectives, si, en retour, Québec accepte de mettre au panier son projet.

Accusant Johnson de renier sa signature, les syndicats sont toutefois prêts à chercher un compromis (reporter d'un an le début des négociations prévu dans quelques mois) si quatre conditions sont remplies :

- que l'entente du 26 avril 1991 soit respectée;
- que le gouvernement se prononce sur la refonte du régime de négociation dans le secteur public;
- qu'il accepte de créer, avec les syndicats, des comités de travail chargés de préparer le terrain en vue de la prochaine négociation;
- qu'il accepte de négocier « rapidement » certaines questions jugées urgentes par les syndicats, soit, notamment, les primes d'éloignement, d'isolement et de rétention, l'adaptation du programme temporaire de mise à la retraite, l'intégration des modifications de la Loi sur l'assu-

rance-chômage aux dispositions des conventions concernant les droits parentaux, ainsi que l'harmonisation des contrats de travail pour tenir compte des modifications à la Loi sur les normes du travail.

« Cette contre-proposition est tout à fait contraire aux objectifs du gouvernement qui, avec un déficit de plus de 4 milliards \$, cherche des moyens pour éviter d'alourdir davantage le fardeau fiscal des Québécois », a vite réagi le ministre Daniel Johnson.

« Je suis déçu, ajoute-t-il, de voir que les syndicats n'ont pas encore compris la problématique actuelle des finances publiques. Au lieu de contribuer à réduire le déficit, ils nous demandent de l'augmenter. Le message que je livre sur la situation économique semble être très mal compris. »

Évoquant la conjoncture économique difficile, Daniel Johnson avait annoncé en février son intention de prolonger de deux ans les contrats de travail des employés de l'État, soit jusqu'en juin 1994, plutôt qu'en juin prochain comme le prévoit l'entente signée avec les syndiqués le 26 avril 1991. Selon cette nouvelle formule, les fonctionnaires ne toucheraient plus une augmentation de 3 % le 1er juillet 1992, mais de 1 %, à laquelle s'ajouteraient un autre 1 % le 1er janvier 1993 et une hausse de 2 % le 1er juillet 1993.

Les parties devraient en principe se rencontrer d'ici une dizaine de jours, mais advenant l'absence de progrès Québec ira de l'avant avec son projet d'ici la fin d'avril.

Montréal abandonne un système collecteur de biogaz mal installé de 2 millions \$

Louis-Gilles Francoeur

LA VILLE de Montréal a finalement confirmé hier que ses collecteurs de biogaz, installés au fond du secteur 4 de l'ancienne carrière Miron, ne fonctionnent plus et que ce système de plus de 2 millions \$ devra être abandonné et refait en surface à un coût indéterminé.

Cette nouvelle importante, qui confirme l'évaluation d'une firme d'ingénieurs américains divulguée par LE DEVOIR le 25 novembre dernier, apparaissait dans un bilan laconique publié hier par Montréal pour faire le point sur l'état de son Centre de tri et d'élimination des déchets (CTED). Comme à plusieurs reprises dernièrement, le communiqué de la Ville a été publié juste au moment où la Coalition démocratique de Montréal publiait un dossier, qui reprenait principalement l'affaire du déversement non autorisé d'eau de javel à titre de traitement expérimental des lixiviats. LE DEVOIR révélait cette affaire le 20 décembre dernier.

La réplique de Montréal contenait, en réalité, la véritable nouvelle : on y rappelle, comme s'il s'agissait d'une information connue de tous, qu'un « réseau temporaire » de captage de biogaz a été installé au fond du secteur 4 de l'ancien dépotier Mi-

ron, le dernier en voie de remplissage.

« Ces réseaux temporaires (de captage de biogaz) arrivant à la fin de leur vie utile, nos consultants nous recommandent de concevoir de nouveaux réseaux de sous-collecteurs (en surface) qui devront être mis en place à mesure que les réseaux de captage par le fond perdront leur efficacité », précise la Ville.

En réalité, les collecteurs de biogaz installés au fond de l'ancienne carrière, sans appel d'offres, ont été conçus et construits comme des ouvrages permanents dont le mauvais fonctionnement est aujourd'hui présenté comme un phénomène anticipé alors qu'il apparaît davantage comme le résultat d'erreurs d'ingénierie et de construction.

M. Serge Morin, un ingénieur, était surintendant du CTED au moment de la construction de ce réseau, conçu par la firme Techsult.

Il a déclaré dans une entrevue téléphonique : « Je vous réponds très clairement que le réseau de collecteurs sous-terrains du secteur 4 a été conçu comme un réseau permanent et non comme un réseau temporaire. Il devait être raccordé dès sa construction à un système de compresseurs pour en tirer immédiatement les biogaz très actifs que produit la première décomposition. Moi-même et mon prédécesseur, M. René Val-

lée, avons indiqué à la Ville que les compresseurs en question devaient entrer en service dès la fin de la construction, ce qui n'a pas été fait au risque de susciter des concentrations de biogaz dangereux en certains endroits, comme cela s'est produit. »

LE DEVOIR révélait l'automne dernier que les « cheminées » principales qui servent à extraire le biogaz du réseau souterrain avaient été fracturées à leur base, là où elles rejoignent les collecteurs souterrains. On avait oublié de protéger la base de ces cheminées par du béton, ce qui les a rendues vulnérables aux mouvements internes de la masse des déchets. Depuis, elles prennent l'eau, ce qui oblige à les assécher en permanence avec des pompes supplémentaires.

Mais il y a plus sérieux : le rapport de la firme d'ingénieurs américains Hayden-Wegman, divulgué par LE DEVOIR en novembre dernier, confirme que les tuyaux de PVC utilisés comme collecteurs ne sont pas conformes aux normes de résistance à la chaleur et qu'ils allaient tout simplement, une fois ramollis, plier sous le poids de la masse de déchets et rendre inopérant le réseau en entier.

Les ingénieurs de Hayden-Wegman concluaient en disant à Montréal qu'elle devait maintenant son-

ger à abandonner son réseau souterrain au profit d'un réseau de surface, ce que Montréal confirmait hier comme si la chose avait été prévue dès la conception.

Une meilleure protection contre les poursuites

d'après la Presse canadienne

LES MUNICIPALITÉS du Québec, de plus en plus confrontées à des poursuites en responsabilité, souhaitent que la loi québécoise précise davantage leurs obligations.

Lors de leur congrès annuel, à Montréal, les délégués de l'UMQ ont abordé ce sujet de plus en plus délicat pour les conseils municipaux : les poursuites civiles en responsabilité. Ils devraient adopter aujourd'hui une résolution demandant à Québec de limiter par une loi la responsabilité civile des municipalités.

Le promoteur de la résolution, le maire de Beauport, Jacques Langlois, parle d'expérience. En 1972, un motel situé dans la municipalité est détruit par un incendie. Le propriétaire, Laurentides Motel, plaide la négligence de la Ville parce que l'eau des bornes-fontaines était gelée.

En 1989, la Cour suprême reconnaît la responsabilité de la Ville de Beauport. « La Ville n'a pas l'obligation de fournir un service d'eau. Mais si elle offre ce service, elle a le devoir de se comporter en 'bon père de famille', concluait en substance la Cour suprême. La poursuite de 7 millions \$ a été réglée pour quatre, mais la Ville ne détenait qu'une assurance-responsabilité de... 500 000 \$.

« Hydro-Québec n'a pas l'obligation de fournir de l'électricité tous les jours et sans interruption », a indiqué M. Langlois. « Sa responsabilité est limitée par une loi. »

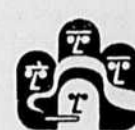
D'autre part, l'UMQ souhaite l'adoption d'une loi qui « assure, aux frais de la municipalité, une défense pleine et entière à l'égard de poursuites — ce qui implique le droit de grève, mais aussi de lock-out —, pour remplacer un processus d'arbitrage jugé inéquitable.

Ils présenteront une résolution aujourd'hui pour réaffirmer leur appui au droit de grève des policiers et pompiers, si ce droit est supervisé par le Conseil des services essentiels et que les municipalités pourront exercer leur droit de lock-out.

En vertu du régime actuel, les policiers municipaux négocient avec leur conseil municipal et en cas de litige, les parties réfèrent le dossier à un arbitre du travail.

Les maires estiment que ce système est « inflationniste » parce que les policiers se réfèrent toujours à la meilleure convention collective négociée au cours des derniers mois dans une autre municipalité.

Prenez la vie à deux poumons, Cessez de fumer!



Conseil de ville «écologiste» condamné pour des rejets illégaux dans le Richelieu

Louis-Gilles Francoeur

LA COUR supérieure vient de condamner la ville « écologiste » de la Rive-Sud, Carignan, à mettre fin d'ici à un an aux rejets illégaux d'eaux usées de certains citoyens dans le Richelieu.

Le juge Jean Provost, de la Cour supérieure de Longueuil, a en effet statué dans un jugement écrit que Carignan avait fait preuve de « procrastination » en laissant illégalement certains citoyens déverser leurs eaux usées dans un fossé, à ciel ouvert, malgré les plaintes répétées d'une famille qui devait subir le passage de cette pollution fécale et fétide sur son terrain.

Le magistrat n'hésite pas à dire que Carignan, en se traînant les pieds comme le ministère de l'Environnement dans ce dossier, est à l'origine d'une « situation scandaleuse, qui s'apparente à celle qu'on peut malheureusement voir dans certains pays du tiers monde ».

Récemment, la mairesse de Carignan, Mme Renée Legendre, faisait l'éloge de son conseil « écologiste », en rapport avec la victoire de sa ville contre l'empire Désordry, qui voulait implanter un dépotier dans sa carrière de l'endroir.

Le verdict du juge Provost indique, cependant, que certains conseils « écologistes » font parfois l'erreur de franchir un fossé à petits pas... parce que c'est d'une bonne vieille histoire de fossé dont il est question ici !

Deux citoyens, M. Julien Lévesque et Mme Gisèle LeFrançois voient depuis des années les eaux usées des résidents du secteur, installés en amont, passer sur leur terrain avant d'aboutir sans épuration dans le Richelieu. Dès 1986, les deux citoyens

demandent à Carignan de faire appliquer les règlements municipaux et provinciaux sur les eaux usées car leur bien-être, voire leur santé, est menacé par cette pollution fétide.

Débuté alors une saga judiciaire et administrative. D'un côté, Carignan fera des plans pour doter le secteur d'un égout mais le dossier s'enlise finalement dans les marécages et méandres des services, ministères et sociétés gouvernementales. Les deux citoyens incommodés ont alors décidé de boucher le fossé en question pour empêcher les eaux usées de passer chez eux. La Ville l'a aussitôt débloqué et a même saisi la terre pour l'entreposer sur ses terrains. Les citoyens reboquent le fossé. La Ville redébouche. Et cela continue ainsi jusqu'à ce que Carignan, en août 1989, fasse arrêter les deux citoyens par la police. Cette « guérilla » devait cesser lorsque Carignan a obtenu une injonction provisoire, le 5 juin 1990, ordonnant aux deux citoyens de laisser le fossé ouvert et le passage aux employés de la Ville.

Le ministère de l'Environnement, après avoir constaté l'illégalité de la situation et l'immobilisme de la Ville, a pris la décision de n'en prendre aucune et d'attendre. Le ministère a, en tout temps, le pouvoir d'ordonner à une Ville d'installer un égout ou de faire appliquer le règlement sur les résidences isolées en forçant la construction de fosses septiques. Cela aurait dispensé Carignan de s'engager dans l'aléatoire dédale des règlements d'emprunts et mis un terme à la pollution...

Le juge Provost ordonne donc, en conclusion, à Carignan de faire appliquer d'ici un an, soit le règlement sur les résidences isolées en obligeant les voisins des deux victimes à se doter de fosses septiques réglementaires, ou de construire un égout municipal conforme aux règles de l'art. Il rembourse les citoyens (3000 \$) pour les dégâts causés sur leur propriété mais leur interdit d'obstruer le fossé litigieux d'ici la fin du délai d'un an imposé à Carignan pour stopper cette pollution du Richelieu.



PHOTO JACQUES GRENIER

Qui a besoin de drogue ?

Comme bien des jeunes, Audrey Provost de Terrebonne a « trippé » fort et bien, hier au Salon de la Jeunesse... bien attachée dans un immense gyroscope allant dans toutes les directions. On attend 125 000 jeunes de partout à cet événement dont la thématique principale prévient contre l'usage des drogues et la consommation abusive d'alcool.

LES LUNDIS DE L'INDÉPENDANCE

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal poursuit ses soirées-conférences à son siège social. Afin de permettre à toutes et à tous de mieux s'informer sur les enjeux constitutionnels, à la Maison Ludger Duvernay (82 rue Sherbrooke ouest). Ces conférences débutent à 19h30. L'entrée est gratuite. Informations: 843-8851

Calendrier des conférences

- | | |
|----------|---|
| 6 avril | Gilles Duceppe:
Les Canadiens Anglais face à la souveraineté du Québec |
| 13 avril | François-Albert Angers:
Nos droits historiques |
| 27 avril | Claude Morin:
Les conséquences d'un nouveau NON |

Gouvernement du Québec
Commission des
normes du travail

Vendredi saint ou Lundi de Pâques

En vertu de la Loi sur les normes du travail, le 17 avril, jour du Vendredi saint ou, au choix de l'employeur, le 20 avril, jour du lundi de Pâques, est un jour férié pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses du Québec. En conséquence, tout salarié à temps complet ou à temps partiel peut bénéficier d'un congé payé ou d'une indemnité à l'occasion de cette fête.

Pour avoir droit à un jour férié, ce jour doit être un jour ouvrable* pour le salarié. De plus, le salarié doit avoir 60 jours de service continu dans l'entreprise et ne pas s'être absenté la veille et le lendemain de la fête sans l'autorisation de l'employeur ou sans raison valable.

* Un jour ouvrable est un jour où le salarié travaille habituellement ou un jour férié où il est appelé à travailler effectivement. Dans le cas où il doit travailler ce jour, il a droit au salaire correspondant au travail effectué et à une indemnité ou, au choix de l'employeur, à un congé compensatoire d'une journée.

RENSEIGNEMENTS

On peut obtenir plus de renseignements* ou porter plainte en s'adressant aux bureaux suivants de la Commission des normes du travail:

BAIE-COMEAU	(418) 589-9931	QUÉBEC	(418) 643-4940
HULL	(819) 772-3019	ROUYEN-NORANDA	(819) 797-0202
JONQUIÈRE	(418) 695-1940	SHERBROOKE	(819) 820-3441
MATANE	(418) 562-2010	TROIS-RIVIÈRES	(819) 371-6661
MONTRÉAL	(514) 873-7061		

* La Commission accepte les frais d'appel.

Québec

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

CHINE, THAÏLANDE, MALAISIE, SINGAPOUR

Découvrez l'Asie, en français, avec des spécialistes comme Gérard Cachat, prof. histoire, sp. Chine, Jules Nadeau, journaliste, auteur, sp. Hong Kong-Chine, Rachel Yerdon, réalisatrice de télévision (R.C.).

Tout compris: avions, hôtels de luxe, repas, visites, guides franc., accomp., transferts, man. bag., autobus luxe, visas, toutes les taxes.

CHINE: MULTIPLES SPLENDEURS: 21 jours.
Hôtels luxe. Tout inclus sauf 3 à 5 repas (HK) et tx. aér. (985).....3575\$ +

THAÏLANDE, MALAISIE, SINGAPOUR: 22 jours
Hôtels luxe. Tout inclus sauf 11 repas et tx. aér. (895).....3795\$ +

Informations, brochures: MONY TOURS (514) 733-5396
5540, Côte-des-Neiges, Montréal H3T 1V9 Permis du Québec

TOUT CE QUE VOUS ATTENDIEZ D'UN DÉVELOPPEMENT À MIAMI NORD

- 50 condominiums de luxe au bout de la 183e rue, sur «l'intracoastal» (tout près de Hallandale)
- 6 modèles, de 1 185 à 1 688 pi²
- 2 chambres, 2 salles de bain
- Hall d'entrée et plancher de cuisine recouverts de marbre
- Piscine et jacuzzi

- 3 minutes de marche de la mer
- Vue exceptionnelle sur «l'intracoastal»
- Aéroports à 20 minutes
- Quai pour 12 bateaux

PRÉ-VENTE
115 000 \$ à 168 000 \$



informations: (418) 683-3579

LES PÉLICANS est une réalisation de Pettigrew Development, filiale de Charles B. Pettigrew & Ass., 1091 Chemin Saint-Louis, bureau 206, Sillery (Québec), G1S 1E2

Venez nous rencontrer à l'Hôtel de la Montagne à Montréal les 10, 11 et 12 avril prochain
(De préférence sur rendez-vous)

Vous pouvez louer votre condominium!



SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ La photo

automobile évaluée à 70 millions le coût de l'implantation du permis de conduire avec photo qui sera en vigueur à la fin de 1993.

Pour le moment, aucun débat public n'est prévu sur l'ajout d'une photo à la carte d'assurance-maladie. Tout comme d'ailleurs aucun débat public n'a précédé la décision du gouvernement du Québec d'ajouter, à la demande des corps policiers, votre portrait au permis de conduire. Pour mettre une photo, le ministre devra modifier la loi.

Rien ne prouve qu'une photo garantisse l'élimination de la fraude. Un vaste réseau de trafic de faux passeports canadiens, mis au jour par *The Gazette* l'automne dernier, montre que la photographie n'est pas en soi un frein aux fraudeurs professionnels. Une enquête menée par ce journal montre que plusieurs faussaires vendent à l'étranger bon an, mal an plusieurs milliers de passeports obtenus par la poste auprès des autorités fédérales grâce à de faux certificats de naissance. « J'aurais pu obtenir un passeport pour un chimpanzé », déclarait un trafiquant dans une entrevue au journaliste William Marsden.

Un expert consulté par LE DEVOIR cette semaine notait au passage que la physiognomie d'une personne peut changer et la photo devient alors une identification aléatoire. Lui-même professeur à l'université, M. René Laperrière affirme être méconnaissable sur la photo de sa carte d'identité : il portait une barbe, et n'en porte plus. Il note que la carte autobus-métro à Montréal ne porte plus de photographie pour identifier son titulaire.

L'ajout d'une photographie sur cette carte universelle, la carte soleil, la seule que tous les citoyens du Québec possèdent, risque de la hisser au rang de principale pièce d'identité, de lui donner le statut, sans l'être, de carte d'identité nationale. Cela risque d'inciter quiconque veut vérifier votre identité à exiger sa présentation et à noter votre numéro personnel dans ses dossiers : un banquier pour changer un chèque, un loueur d'outils, un policier, un futur employeur...

À terme, votre numéro d'assurance-maladie, qui donne accès à des informations sensibles de votre dossier médical, se retrouve fiché dans un grand nombre de fichiers informatisés et est utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il existe : l'obtention de soins de santé.

La présence de ce numéro dans plusieurs banques de données facilite ce qu'on appelle le couplage des fichiers. Cela facilite la tâche des personnes qui cherchent à établir, en recoupant sur votre compte des informations de diverses sources, un portrait le plus fidèle possible. Par exemple un employeur qui voudrait connaître vos antécédents médicaux, le rythme de changement de résidence (pour vérifier votre stabilité), votre dossier scolaire ou votre dossier de crédit. Ou encore votre compagnie d'assurance ou simplement un voisin qui vous veut du mal.

On ne parle pas de science-fiction. Des firmes spécialisées offrent des services de recherche qui permettent de colliger ce genre d'informations. Les journaux ont fait état en février du cas d'un ex-agent de la Sûreté du Québec devenu détective privé. M. André Laurence obtenait facilement grâce à la complicité d'un fonctionnaire à l'assurance-chômage de Montréal, des informations confidentielles sur des personnes dont il cherchait la trace.

M. Laurence fournissait à son

complice le numéro d'assurance sociale de ses proies. Le complice, M. Pierre Brassard, introduisait ce numéro dans l'ordinateur du gouvernement et, s'il trouvait le dossier de l'individu, en retirait des informations et les revendait à M. Laurence pour une somme de 20 \$ pièce. Tous deux sont accusés d'abus de confiance et leur cause est pendante devant les tribunaux.

La sécurité des fichiers informatisés du gouvernement n'est pas étanche. Le Vérificateur général du Québec, dans son dernier rapport annuel, révélait des lacunes dans la gestion des systèmes de sécurité des ressources informatiques du gouvernement du Québec aussi bien à l'assurance-maladie, à l'assurance-automobile, à la CSST, au ministère du Revenu qu'au ministère de l'Éducation.

Dans un avis daté de janvier 1991, la Commission d'accès à l'information met en garde le ministre de la Santé contre la tentation de la carte avec photo. Elle signale que le numéro d'assurance-maladie est déjà de plus en plus souvent requis par des entreprises privées et publiques à des fins strictes d'identification. Ce « phénomène en expansion ne saurait qu'être encouragé » par l'ajout d'une photo. « Or, c'est une tendance que ne devrait pas encourager le législateur », dit la commission.

Le document évoque le « contexte culturel qui a conduit les Québécois à résister à une carte d'identité universelle ». On se réfère ici entre autres au débat qui avait eu lieu en 1979 autour de la création d'un registre des électeurs. Ce registre aurait compris pour chaque électeur son nom, son adresse, son sexe, sa date de naissance ainsi que son numéro d'assurance-maladie, car l'électeur aurait dû présenter sa carte soleil pour aller voter. Le gouvernement du Parti québécois avait présenté un projet de loi créant ce registre mais l'abandonna un an plus tard devant le tollé.

Dans un rapport datant de 1982, le Directeur général des élections, M. Pierre F. Côté, affirme que c'est la question des « échanges d'information qui a soulevé les objections les plus soutenues au projet ». Le numéro d'assurance-maladie donnait en effet un moyen d'accès à plusieurs banques de données confidentielles.

La Commission d'accès à l'information, qui agit comme chien de garde de la vie privée au Québec, n'est toutefois pas entièrement opposée à l'ajout d'une photo sur la carte, si cela est fait dans le respect de certaines conditions. Elle demande notamment que la loi soit modifiée afin d'interdire à toute personne d'exiger la carte d'assurance-maladie à des fins d'identification.

Elle recommande à cet égard de s'inspirer de la loi ontarienne du 4 avril 1991. Cette loi interdit à quiconque d'exiger la présentation de la carte santé pour d'autres fins que celles reliées à la dispensation de soins ou à des fins connexes. Toute personne qui contrevient à cette disposition est passible d'une amende de 5000 \$ et/ou de six mois de prison. L'amende peut atteindre 25 000 \$ pour une entreprise.

La commission suggère également d'émettre une nouvelle carte d'assurance-maladie dont le numéro serait dorénavant composé de chiffres aléatoires. Présentement, le NAM comporte vos initiales et votre date de naissance. De cette façon, il ne serait plus d'aucune utilité pour ceux qui l'ont en leur possession de détenir votre ancien numéro.

Le professeur de droit René Laperrière, spécialisé dans les questions de vie privée, relate que des projets récents de cartes d'identité nationales ont fait l'objet de dures contestations dans plusieurs pays notamment l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines et la Thaïlande. Le parlement britannique a rejeté un projet semblable en 1988. Le Data Protection Registrar de Grande-Bretagne avait alors émis l'avis qu'une telle carte d'identité, si elle devait

exister, devrait être facultative et ne devrait comporter que le strict minimum d'information : une photo, un nom et une signature, « ces derniers sont suffisants pour établir l'identité d'une personne », écrit-il.

Le Conseil de l'Europe a pour sa part publié en 1991 un avis sur l'utilisation des numéros personnels d'identification (les PIN) et la protection des données. Le Conseil souligne dans cette brochure les dangers que comporte pour le citoyen l'usage répandu de numéros comme ceux de la sécurité sociale dans plusieurs pays d'Europe. Le document cite une décision de la Cour constitutionnelle de l'Allemagne qui déclare que « l'introduction de PIN universels pourrait constituer une atteinte à la dignité individuelle étant donné que ceux-ci permettraient un contrôle sur les personnes par la connexion des fichiers et la constitution de profils ».

Le problème de la dignité transparaît également dans la crainte du public, poursuit le document, de voir les gens « réduits à de simples numéros, l'État ne traitant plus les personnes avec le respect dû aux êtres humains. Ce type de sentiment général s'accompagne de la crainte de voir surgir petit à petit un État orwellien contrôlant tout et capable de surveiller en permanence les moindres faits et gestes de ses sujets ».

Le Conseil de l'Europe affirme que, combiné à l'informatique l'usage des PIN accroît le pouvoir des gouvernements et permet à l'État d'accumuler des données sur une personne sans même que cette dernière ne le sache.

◆ Les jeunes Noirs

président du Conseil de la communauté noire du Québec, M. Leith Hamilton, a d'ailleurs indiqué hier son intention de porter cette cause devant la Commission des droits de la personne du Québec.

« Nous sommes au courant de cette situation depuis longtemps et, il y a un an, nous avions demandé des réponses concrètes à la Commission de protection de la jeunesse. Mais depuis, on n'a trouvé qu'à nous donner les chiffres que nous connaissons déjà, mais toujours pas de mesures concrètes », a-t-il déploré hier.

Dès la semaine prochaine, le Conseil de la communauté noire du Québec entend rencontrer les représentants du Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal pour étudier la possibilité de porter une plainte commune devant l'organisme de protection des droits de la personne.

De plus, soulève M. Hamilton, le portrait publié par la Commission de protection des droits de la jeunesse ne donne qu'une vision tronquée de la réalité en publiant des pourcentages sur l'ensemble du Québec. En fait, poursuit-il, la situation est bien pire que ne le laissent voir les chiffres.

« Nous savons que dans certains centres, surtout les centres d'accueil 'fermés', les Noirs comptent pour bien plus que ce que dit la Commission. Ces chiffres faussent la réalité. Dans le secteur anglophone, les Noirs comptent pour près du tiers de la clientèle et reçoivent des sentences plus longues que les Blancs pour les mêmes infractions », défend M. Hamilton.

Études après études, on n'a toujours qu'une autre « table de concertation » à nous proposer, déplore-t-il encore, impatient de voir les comités se multiplier sans résultats.

Du côté de la communauté noire francophone, on s'inquiète tout autant de ces chiffres, qu'on attribue davantage à l'incapacité du réseau de protection de la jeunesse de s'adapter à la réalité haïtienne, comme à celle d'autres minorités ethniques. « Il y a une incompréhension du rôle que jouent les parents dans la culture haïtienne. Il est important que la Direction de protection de la Jeunesse (DPJ) questionne le système de réadaptation », a soutenu hier M. Keder Hyppolite, membre du comité

consultatif sur les relations interraciales de la CUM.

À son avis, le système de protection de la jeunesse incite les jeunes, tiraillés entre leur culture d'origine et la culture québécoise, à se rebeller contre leurs parents et à se réfugier sous l'aile de l'État.

Bref, la communauté noire, tant haïtienne qu'antillaise anglophone, attend plus que des chiffres, mais des interventions directes pour remonter aux sources du problème et y remédier.

À cela, le président de la Commission de protection des droits de la Jeunesse, M. Kevin Saville, rétorque qu'une vue d'ensemble de la clientèle ethnique, évaluée à 16 % à Montréal et à 8 % dans l'ensemble du Québec, démontre qu'il n'y a pas surreprésentation des jeunes issus de minorités ethniques dans les centres d'accueil.

Il admet toutefois que les proportions de Noirs, d'Autochtones et de Latino-Américains sont préoccupantes et qu'une deuxième étude sera amorcée pour cibler les causes de cette situation.

« Nous ne pourrions faire des recommandations plus précises avant de savoir les raisons de ce déséquilibre », a fait valoir M. Saville, concédant toutefois qu'il faut dès maintenant former plus de personnel à cette nouvelle réalité multiculturelle.

Par ailleurs, le rapport de la Commission révèle d'autres faits inquiétants. On peut y lire que 77 % de la clientèle multiculturelle est concentrée à Montréal, et que son intégration ne se fait pas sans heurts dans les centres où se regroupent des clientèles majoritaires. « Affrontements, principalement verbaux », « comportements xénophobes ou carrément racistes » font partie des situations décrites.

On y note que 17 % des Noirs abutissent en centre d'accueil fermé, alors que les plus récents chiffres de la Commission de protection de la jeunesse établissent à 14 % la proportion générale de jeunes contrevenants qui se retrouvent dans ce type de centres d'accueil à caractère « quasi carcéral ».

En région, ce sont cette fois les Autochtones, Cris, Algonquins, comme Inuit, qui dominent le portrait multiculturel des centres d'accueil. S'ils ne comptent que pour 0,8 % de la population québécoise, les jeunes autochtones représentent tout de même presque 10 % des jeunes gardés en centres d'accueil en Abitibi-Témiscamingue, 11 % sur la Côte-Nord, 6 % de la clientèle en Gaspésie et une forte proportion des jeunes hébergés en Mauricie et en Montérégie.

◆ Des souliers

Johanne Prince avec des élégances de langage du genre « ton corps de vidange », « tes lèvres plissées » et autre « t'es pas intelligente ». Mme Prince, qui avait émis des réserves sur la pièce, dans la formule « confrontation » propre à cette émission culturelle, avait gardé tout son sang-froid devant une telle attaque qui devait, le lendemain, faire le plein de commentaires dans les stations de radio de Montréal.

Léo Lévesque a d'abord fait parler de lui en 1982 lorsqu'à la salle La Polonoise on avait créé une pièce de son cru, écrite en prison. *Quand j'y ai dit ça, a parti à rire*. Le succès avait été au rendez-vous pour une soixantaine de représentations. Au second coup, en 1992, l'auteur a eu beaucoup moins de chance. *Les souliers vernis*, à La Licorne, ont attiré en moyenne 30 % de spectateurs les fins de semaine et beaucoup moins en semaine. Il y aura eu en tout 12 représentations.

Les comédiens avaient répété durant six semaines, sans salaire, et lorsque l'on s'est rendu compte à la deuxième semaine de représentations que le spectacle allait vers le désastre financier, la troupe des acteurs a proposé au producteur et metteur en scène de se transformer

en compagnie autogérée. M. Fournier a réagi en leur signifiant qu'ils devraient, pour cela, acheter les droits de la pièce... Marc Gélinas confiait au DEVOIR, hier, que l'on ne l'y reprendra plus. Il dit ne pas en vouloir à l'auteur Léo Lévesque, « qui n'a pas une cenne qui l'adore », mais le producteur et metteur en scène Pierre-André Fournier aura de ses nouvelles...

Au bureau de Propulsion Scène, il n'y avait aucune réponse, hier. Du côté de La Licorne, personne ne voulait commenter l'affaire.

◆ Eltsine

enfin partenaire plus ou moins amicale, n'en restait pas moins une puissance à surveiller, avec la première armée du monde, un formidable arsenal nucléaire et un complexe militaro-industriel que l'on savait surdimensionné (mais pas au point que l'on découvre aujourd'hui). Tout cela est également sinon détruit, du moins neutralisé ou dans un état chaotique.

Le résultat est une promesse d'intégration de tout l'ensemble ex-soviétique dans l'ensemble occidental et mondial, sur la base d'une acceptation générale des mêmes valeurs.

Un exemple est le règlement des conflits interethniques, ouvertement proposé aujourd'hui aux arbitrages internationaux (qu'il s'agisse des organismes européens, mondiaux, ou des États voisins) : il ne serait venu à l'idée de personne, il y a un an encore, d'intervenir dans le conflit du Haut-Karabakh, ou simplement d'aider M. Gorbatchev à le résoudre. Autre exemple de cette « atlantisation » accélérée de la Russie et de ses anciennes dépendances : à la réunion du COCONA, qui a rassemblé, à Bruxelles les ministres de la Défense de l'OTAN et des pays de l'ancien pacte de Varsovie, la France, qui boycottait traditionnellement l'organisation militaire s'est trouvée absente du groupe en la seule compagnie... du Kirgizstan, du Turkménistan et du Tadjikistan, trois fontaines Républiques de l'ancienne Union soviétique.

Reste encore la raison officielle avancée par les gouvernements occidentaux et suggérée par M. Nixon à M. Bush — il ne faut pas rater cette intégration, « perdre la Russie comme nous avons perdu la Chine en 1949 ». Les dirigeants russes eux-mêmes ne sont pas les derniers à brandir, comme le faisaient en leur temps M. Gorbatchev et ses amis, l'épouvantail du « putsch conservateur » qui engloutirait tous ces espoirs.

Là encore pourtant, les choses ont beaucoup changé depuis trois mois. Les nostalgiques du passé ont beau s'agiter à Moscou, leurs manifestations sont restées dérisoires, et leur audience ne semble pas dépasser 20 % de l'électorat — une proportion assez semblable en fin de compte à celle des divers extrémismes dans maints pays occidentaux. L'armée ex-rouge elle-même semble se résigner à son implosion actuelle, et son organe toujours officiel qu'est l'*Étoile rouge* soutenait très ouvertement, il y a quelques jours, la création d'une armée propre à la Russie.

Le vrai clivage est surtout au sein du gouvernement de Moscou, celui qui oppose les réformateurs « radicaux » et les réformateurs « modérés », une division que l'on retrouve aussi dans la plupart des autres Républiques. Or ces divers camps ont tous un point commun : tous ont besoin de l'aide internationale la plus large possible. À la limite, même les putschistes d'août 1991 étaient dans ce cas, comme le montraient leurs appels à la « compréhension » des dirigeants occidentaux (et cela explique peut-être leur timidité dans la répression).

WEEK-END

SAMEDI

Concert bénéfique au Patro Le Prévost, les 11 et 12 avril prochain à 20 h, avec le chœur « Les Voix des Moulins », au 7355 rue Christophe-Colomb, à Montréal. Rens. : 273-8535.

Toutes les personnes intéressées au « Fait Urania au Québec » sont invitées à participer au Premier Forum de la parole organisé par le Groupe d'Action, le 26 avril à l'Auberge des Seigneurs à St-Hyacinthe ou le 3 mai à l'Hôtel Plaza Universel à Québec. Rens. : 761-2378.

Le Centre de santé Jouvence Énergie, organisme à but non lucratif, organise des cours, conférences, hébergement, voyages, animations, etc. Le Centre est situé au 2372, chemin des Patriotes à St-Ours. 785-3169.

Multi-Écoute est un service confidentiel et anonyme, d'information et de référence. Ouvert du lundi au jeudi de 10 h à 20 h et le vendredi de 10 h à 16 h 30. Rens. : 737-3604.

JASS inc., organisme à but non lucratif, organise une marche de santé tous les samedis sur le Mont-Royal. Départ à 14 h à l'angle des rues Mont-Royal et de l'avenue du Parc. 388-8727.

Les Soupers Branchés invitent tous les célibataires dynamiques de 25 à 40 ans à venir souper et s'amuser au Café Laurier pour se rencontrer d'une façon différente et originale (à tous les 2 samedis). Réserv. : 528-8886.

Le Centre d'aide aux familles d'alcooliques et de toxicomanes, 800, boul. Chomedey, Tour A, bur. 210 à Chomedey, Laval, offre des services pour aider tous les membres de la famille. 686-6969.

DIMANCHE

Le dimanche 5 avril à 13 h, Jean-Sébastien Bach : *La Passion selon saint Matthieu* par Michel Brunette, à l'Auditorium Saint-Albert-le-Grand les dominicains, 2715, chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Rens. : 332-4126.

L'Association des descendants de Pierre Hudon dit Beaulieu inc. organise un voyage de retour aux sources à Chémilly et Niort (France) pour septembre

C'est donc ici que l'aide occidentale prend tout son sens. Elle a déjà permis d'exercer des pressions sur l'Ukraine et d'autres Républiques pour le partage des armements nucléaires. Elle devra promettre, surtout, avec l'envergure qu'elle prend aujourd'hui, d'influer pour que les réformes économiques aillent dans le bon sens. Sans oublier non plus la nécessaire modération dont tous les récipiendaires devront faire preuve vis-à-vis de leurs voisins dans les affrontements nationaux, et vis-à-vis de leur propre population en matière de droits de l'homme.

À condition, bien sûr, que les promesses soient cette fois réellement suivies d'effet. Après tout, la quasi-totalité des gouvernements du G7, de la France au Japon en passant par les États-Unis en pleine campagne électorale, sont en sursis, voire autant contestés que celui de M. Eltsine...

Les préparatifs de la conférence de Rio échouent

NEW YORK (Nations Unies) (AFP) — La conférence préparatoire sur le sommet de Rio de Janeiro en juin prochain consacré au développement et à la protection de l'environnement a échoué en raison de l'absence de consensus entre pays riches et en développement, ont reconnu les organisateurs. Alors que d'ultimes tentatives de rapprochement des points de vue étaient tentées la nuit dernière, il paraissait acquis, aux yeux de son principal initiateur, le Canadien Maurice Strong, que les chefs d'États ou de gouvernement à Rio auront à faire les choix politiques que leurs délégués n'ont pu opérer à New York pendant un mois d'intenses négociations. L'une des principales pierres d'achoppement a été le financement d'un certain nombre d'actions envisagées, rassemblées dans un programme dit « agenda 21 ». L'ONU a chiffré à quelque 125 milliards par an, soit 70 milliards supplémentaires par rapport à la pratique actuelle, l'aide nécessaire aux pays en voie de développement afin de les soutenir dans leur lutte pour la protection de l'environnement. Les pays du sud ont en effet estimé qu'ils ne pouvaient être tenus pour principaux responsables des atteintes à l'environnement, essentiellement malmené, selon eux, par les pays industrialisés. Les quelque 60 chefs d'État et de gouvernement en principe attendus à Rio, selon les derniers pointages effectués par les organisateurs, pourraient adopter une « Charte de la terre », encore largement en discussion, une « déclaration de Rio », une convention-cadre sur le réchauffement de la Terre, et peut-être d'autres documents du même ordre sur la déforestation ou la désertification notamment.

L'heure juste !

À vos montres et horloges, lecteurs ! Il faudra avancer les aiguilles d'une heure au cours de la fin de semaine. Le passage de l'heure normale de l'Est à l'heure avancée se fera à 2 h dans la nuit de samedi à dimanche.

1992. Une rencontre d'information aura lieu, le dimanche 5 avril à 13 h, aux Archives nationales du Québec, 1245 rue Mulins, à Montréal. Rens. : Gilbert Beaulieu au 465-8318.

Le dimanche 5 avril à 11 h, conférence intitulée : « Michel-Ange : il y a cinq cents ans », animée par Jean-Claude Planchard, à l'Auditorium Maxwell-Cummings du Musée des beaux-arts de Montréal. Rens. : 285-1600, poste 205.

Entre-Amis/Compeur Montréal recrute présentement des bénévoles pour oeuvrer en santé mentale. 272-5818.

Le service des bénévoles des Services d'aide à la famille juive ont un besoin urgent de chauffeurs bénévoles pour accompagner les personnes âgées à leurs rendez-vous. Rens. : 485-1112, poste 316.

Les « Gens de cœur seuls » recherchent des messieurs distingués afin de participer à ses soupers-rencontres dansants qui ont lieu les samedis soirs. Le dimanche, brunch de 11 h à 16 h au Restaurant Pulisiana, 5860, boul. Léger. Denyse au 589-7833.

Les finissantes du collège Jésus-Marie d'Outremont qui ont obtenu leur B.A. en 1966 sont invitées au brunch de retrouvailles qui aura lieu le dimanche 26 avril à midi au pensionnat d'Outremont, 628 chemin de la Côte Ste-Catherine. Rens. : Lise Archambault au 630-1498.

Le dimanche 5 avril à 14 h, l'Association des arthritiques de la région de Montréal vous convie à une conférence intitulée : « Comment profiter au maximum de la visite médicale » avec le Dr Lyne Duchesne, à l'Auditorium Édouard Asselin, 1112 rue Sanguinet, à Montréal. Entrée gratuite. Rens. : 676-6253.

Le dimanche 5 avril prochain à compter de 12 h 30, aura lieu une rencontre des membres des familles Charon-Cabana, à la Cabane Choquet, située au 2803, Chemin des sucreries à Varennes (sortie 136 de l'autoroute 30).

Le Centre éducatif forestier du Bois-de-Belle-Rivière offre un atelier sur les arbres et arbustes pour attirer les oiseaux, les dimanches 12 avril, 24 et 31 mai à 14 h. L'atelier aura lieu au CEF du Bois-de-Belle-Rivière situé au 9009 de la route 148 à Mirabel dans le secteur de Ste-Scholastique. Rens. : 258-3433 ou 1-800-363-2589.

VUES D'AFRIQUE
présente

**Les 8èmes Journées du cinéma
africain et créole**

du 6 au 13 avril 1992

cinéma - télévision
musique - spectacles
expositions - colloques
gastronomie

Cinémathèque québécoise
Cinéma ONF Complexe Guy-Favreau
Cinéma Festival (Élysée)

Pré-vente pour toutes les salles à la
Cinémathèque québécoise
à partir du 30 mars.

Tél. : (514) 284-3322
Fax : (514) 845-0631



15 ans

Ciel 98,5

Cette année, soyez de la fête !
ET PARCOUREZ LE MONDE !

BELGIQUE

**IDENTIFIEZ UNE CONSTELLATION
(5 ÉTOILES) DU CIEL**

TIRAGE LE 30 AVRIL 1992

NOM DE L'ÉTOILE	DATE D'APPARITION	REPLISSEZ ET RETOURNEZ À : CIEL, C.P. 98.5, LONGUEUIL J4H 3Z3
★		NOM PRÉNOM
★		ADRESSE
★		VILLE CODE POSTAL
★		TELEPHONE
★		QUESTION D'HABILITÉ À COMPLÉTER 90 + 85 =

COUPON ORIGINAL OBLIGATOIRE. PHOTOCOPIÉ REFUSÉ

LE DEVOIR NATIONAL AVIS inter-car

EN BREF...

L'OSM s'envole vers le Japon

CHARLES DUTOIT et les musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal s'envolent aujourd'hui vers le Japon où ils donneront dix concerts dans six villes : Tokyo, Mito, Sapporo, Osaka, Takamatsu et Nagoya. Ils seront de retour à Montréal le 18 avril. Les deux solistes de la tournée sont deux artistes de l'orchestre : la violoniste Chantal Juillet qui interprétera le Concerto pour violon de Stravinski et le flûtiste Timothy Hutchins qui jouera dans le Concerto pour flûte de Jacques Ibert. Le répertoire de la tournée comprend également des œuvres de Britten, de Ravel, de Rossini, de Rimski-Korsakov, de Chostakovitch et de Tchaïkovski ainsi que la célèbre *Symphonie fantastique* de Berlioz que l'OSM maîtrise de façon magistrale. Les Japonais ont une prédilection tout à fait spéciale pour Charles Dutoit et l'OSM qui sont déjà assurés de jouer à guichets fermés partout où ils se produiront au pays du soleil levant. L'Académie du disque du Japon a déjà décerné deux prix d'excellence à l'OSM pour *Daphnis et Chloé* de Ravel et plus récemment pour *Pelléas et Mélisande* de Debussy. C'est également au Japon que les disques de l'OSM, sur étiquette exclusive Decca-London sont les plus vendus.

Possible débrayage sur la Rive-Sud

LE SERVICE de transport de la Rive-Sud de Montréal risque d'être perturbé lundi prochain en raison d'un débrayage projeté par les employés d'entretien. Bien que l'entreprise avise sa clientèle qu'elle prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un service régulier sur l'ensemble de son réseau, les usagers pourraient vivre quelques désagréments si la menace est mise à exécution. D'autre part, la STRSM a annoncé hier le départ de son directeur général, Lucien Bolduc, qui oeuvrait à la Société depuis juillet 1989. Ce dernier remettra sa démission au conseil d'administration le 9 avril. L'interim sera assuré par MM. Pierre Del Fante et Pierre Vandelac, respectivement directeur de l'exploitation et directeur des finances et trésorier.

Un nouveau délégué à Dusseldorf

QUÉBEC (PC) — M. Denis Bédard agira à compter du 1er juillet prochain comme nouveau délégué général du Québec à Dusseldorf, en Allemagne, pour un mandat de trois ans. Il remplace M. François Bouilhac. M. Bédard, fonctionnaire de carrière, occupe actuellement le poste de secrétaire du Conseil du Trésor. Agé de 51 ans, M. Bédard a aussi été sous-ministre adjoint aux ministères des Finances et de l'Énergie et des Ressources. D'autre part, Jocelyn Jacques a été nommé à la fonction de secrétaire général aux Affaires régionales au ministère du Conseil exécutif. Il entrera en fonction dès le 6 avril. Depuis 1988, M. Jacques était président de l'Office des ressources humaines. Enfin, M. Jean-Marie Rodrigue sera appelé à diriger les destinées de la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec (REXFOR). M. Rodrigue était président jusqu'à ce jour de Forexport.

Un député accuse des journalistes de gaspiller l'argent des contribuables

OTTAWA (PC) — Aux dires d'un député conservateur, les journalistes et membres du personnel des médias affectés à la couverture des affaires parlementaires dilapident l'argent des contribuables. La Chambre des Communes estime que les 360 membres de la Tribune de la presse parlementaire ont utilisé l'an dernier des services valant 350 000 \$ — services qui vont de l'usage de lignes téléphoniques à l'approvisionnement en papier, en passant par les places de stationnement. Le conservateur Albert Cooper, qui dirige le comité de gestion des Communes, conteste le droit des journalistes de prétendre que de tels services sont des outils essentiels à leur profession, quand les députés se privent de services qu'eux aussi jugent essentiels à leur travail. La présidente de la Tribune de la presse, Mme Manon Cornellier, a indiqué que la tribune examinerait l'usage qui est fait des téléphones mis à la disposition des reporters, dont le coût est évalué à 333,33 \$ par jour, si les Communes divulguent ce qu'il en coûte aux parlementaires pour l'utilisation des mêmes services.

Marathon boîteux

(PC) — À peine lancé officiellement, le nouveau marathon de Montréal connaît déjà ses premiers problèmes. Les organisateurs n'ont encore aucune entente avec la Ville de Montréal et un autre événement concernant la course à pied, le Festival de la santé, est prévu une semaine plus tôt le 13 septembre. Les responsables du Festival de la santé, qui organisent entre autres des courses de cinq et dix kilomètres, auraient reçu l'assurance qu'aucun autre événement du même genre ne serait présenté dans les semaines entourant l'activité. Pour la première fois depuis plus d'une décennie, le Marathon international de Montréal avait fait relâche l'an dernier, ses organisateurs proposant justement le Festival de la santé à la population montréalaise.

Mercredi veut que ça bouge à Kahnawake

KAHNAWAKE (PC) — Le leader autochtone Ovide Mercredi estime que bien peu de progrès ont été faits depuis la crise d'Oka, à l'été 1990, pour satisfaire les demandes des Mohawks de Kahnawake et Kanésatake. Les terres n'ont toujours pas été cédées aux Mohawks de Kanésatake et les forces policières patrouillent toujours les routes traversant la réserve de Kahnawake, a déclaré hier M. Mercredi. « Tous les gouvernements, incluant celui de Kahnawake, pourraient faire davantage pour en venir à une entente quant au retrait des policiers de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie royale du Canada », a fait valoir M. Mercredi, sans toutefois regarder le chef Joe Norton, assis à ses côtés. « Les négociations au sujet des terres à Oka n'ont pas fait de grands progrès. Le gouvernement fédéral a finalement retenu les services d'agents immobiliers ce qui me semble une tentative pour retarder le règlement de questions qui pourraient très bien se négocier directement », a-t-il indiqué. Par contre, le chef autochtone a dit avoir noté que le Kahnawake Economic Development Group avait marqué des points dans sa tentative de stimuler le développement économique sur la réserve. Il s'est montré particulièrement content de la mise en place d'un cours devant porter sur la création d'entreprises à l'intention des jeunes Mohawks. M. Mercredi s'était d'ailleurs entretenu avec des étudiants du Survival High School, hier, avant de rencontrer les journalistes.

Orphelinat célèbre détruit par le feu

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — L'orphelinat Mount Cashel sera démoli et le terrain sera vendu pour financer des programmes d'aide aux victimes d'agressions sexuelles de cette institution. La propriété est évaluée à huit millions \$, a dit hier l'archevêque James MacDonald. L'Eglise catholique romaine est propriétaire de cet orphelinat qui a connu une triste notoriété après l'éclatement du scandale sexuel impliquant de nombreux membres des « Christian Brothers » aux dépens des jeunes pensionnaires de l'établissement. Les policiers continuent d'enquêter sur d'autres allégations d'agressions sexuelles à cet endroit.

Les Québécois font deux fois plus confiance au chef du Bloc qu'à Mulroney sur l'avenir du pays

d'après la Presse canadienne

OTTAWA — Le premier ministre Brian Mulroney est non seulement le leader fédéral le plus impopulaire au pays mais les trois quarts des Canadiens ne lui font pas confiance pour mener à terme la négociation constitutionnelle.

Au Québec, les électeurs font plus confiance à M. Lucien Bouchard et même à l'ex-premier ministre Pierre Trudeau pour négocier cet épineux dossier, qui fait face à l'échéance référendaire au Québec en octobre ou, peut-être, avant si Ottawa décide de tenir un plébiscite pancanadien.

Un sondage effectué en mars par la maison Environics précise que l'ex-premier ministre libéral obtient 35 % de la confiance des électeurs de sa province et le chef du Bloc québécois, 52 %. Le premier ministre Mulroney ne recueille que 25 %.

Ces données ont été communiquées au colloque que tient dans la capitale fédérale le Conseil pour

l'unité canadienne. Menée auprès de 1500 répondants au début de mars, l'enquête aurait une marge d'erreur de 2 %, 19 fois sur 20, sur les questions touchant tous les répondants-pour. La marge d'erreur est plus considérable pour les questions posées seulement au Québec.

Le président de la maison Environics, M. Michael Adams, en conclut que les Canadiens « ne font pas confiance au premier ministre pour régler le problème constitutionnel ». Pour M. Mulroney, la mauvaise nouvelle couvre non seulement le pays tout entier mais aussi sa propre province.

Troublante constatation pour le parti de la majorité quand on sait que depuis une semaine le chef du gouvernement a haussé le ton et tente d'arracher au libéral Jean Chrétien le flambeau de la flamme fédéraliste non seulement au Québec mais dans le pays tout entier.

Comme pour ajouter l'insulte à l'injure, les résultats placent même

le ministre des Affaires constitutionnelles, M. Joe Clark, devant le premier ministre dans la confiance de l'électorat canadien sur cette question d'avenir national.

D'autres personnages publics se retrouvent également devant le premier ministre : la leader néo-démocrate Audrey McLaughlin, le premier ministre de l'Ontario Bob Rae, le chef libéral Jean Chrétien, le premier ministre Robert Bourassa et même le leader du Reform Party, M. Preston Manning.

Au plan national, un Canadien sur deux préférerait que l'ex-premier ministre Pierre Trudeau se charge de la négociation (54 %). « Au Québec, 52 % des personnes interrogées affirment faire confiance au chef du Bloc québécois », a indiqué M. Adams.

Pour le Bloc québécois, ce sont de bonnes nouvelles. Déjà, M. Lucien Bouchard recueille, au plan de la popularité personnelle, plus d'appuis dans l'électorat que le chef conser-

vateur et son parti devance systématiquement les autres formations politiques dans les intentions de vote avec des résultats gravitant constamment autour de 40 %.

« Dans le fond, les Québécois reconnaissent l'authenticité de l'engagement de Lucien Bouchard à l'endroit des intérêts du Québec. Les Québécois savent reconnaître l'improvisation et la série d'échecs que M. Mulroney a subis », a souligné le leader du Bloc québécois en chambre, M. Jean Lapierre.

« Les fédéralistes se reconnaissent encore plus dans M. Trudeau que dans les convictions de M. Mulroney », dit-il en prédisant que l'ex-premier ministre libéral « va s'occuper du dossier bientôt ». Pour M. Lapierre, ces résultats font mieux comprendre « la bataille évidente entre MM. Mulroney et Chrétien pour s'emballer dans le drapeau » comme l'ont d'ailleurs illustré cette semaine les échanges à la Chambre des Communes.

Frulla-Hébert promet un climat favorable à la vie artistique

En attendant les salles se vident, dit Boulerice

André Bellemare

de la Presse canadienne

QUÉBEC — La politique culturelle sur les arts et la culture que la ministre Liza Frulla-Hébert dévoilera au début de l'été aura le mérite d'établir à tous les échelons de la pyramide un climat favorable à la création et à la diffusion des œuvres des artistes québécois.

C'est l'indication qu'a donnée la ministre elle-même hier matin à l'Assemblée nationale au cours d'un débat de deux heures avec le député péquiste André Boulerice sur l'industrie de la culture et des arts de la scène.

Mme Frulla-Hébert a rappelé que cette politique sera le fruit des audiences tenues ces derniers mois en commission parlementaire où 181 témoignages ont été entendus parmi les 264 mémoires reçus.

Elle s'est réjouie que le gouvernement « ait été l'instigateur d'une véritable mobilisation générale ».

De son côté, M. Boulerice a sévèrement critiqué le gouvernement qui, d'après lui, ne fournit pas tous les efforts pour aider le monde du spectacle, surtout en refusant d'alléger le fardeau de taxation de l'industrie du spectacle.

Le député péquiste a expliqué que si le gouvernement consent à éliminer la taxe municipale d'amusement de 10 % sur les spectacles, ce ne sera que pour la remplacer par la TVQ de 8 % le 1er juillet prochain.

Citant la Coalition du monde des arts, M. Boulerice a affirmé que la taxe actuelle de 17 % serait tout simplement remplacée par une nouvelle de 15,5 %.

« Ce n'est certes pas avec cette infime baisse de 1,5 % que l'on relancera le secteur des arts de la scène qui vit présentement la pire crise de son histoire avec des baisses de 30 à 50 % de la fréquentation des salles », a dit M. Boulerice.

Ce dernier et la ministre se sont livrés à une véritable guerre des chiffres comptables pour tenter de démontrer, l'un, que l'augmentation des crédits du ministère « n'est que de la poudre aux yeux », l'autre, que le gouvernement a fourni un gros effort pour soutenir l'industrie des arts et de la scène.

Mme Frulla-Hébert a précisé que le ministère des Affaires culturelles dispose en 1992-93 de crédits budgétaires de 324,5 millions \$, représentant une augmentation de 12 % ou de 35 millions \$ sur l'année précédente et de 90 % par rapport à 1985, à l'arrivée du Parti libéral au pouvoir.

Quant au fameux 1 % du budget total, la ministre a expliqué que, en cette année fiscale, le budget de 324 millions \$ du ministère des Affaires culturelles représente 0,79 % de cet

objectif. On ne l'a pas encore atteint mais il s'agit quand même d'une amélioration par rapport à 1986-87 où il n'était que de 0,60 %, a dit encore Mme Frulla-Hébert.

M. Boulerice a rétorqué qu'à ce rythme, il faudra encore 10 ans avant que l'objectif du 1 % soit finalement atteint.

En somme, Mme Frulla-Hébert reconnaît que le marché du spectacle traverse une période difficile à cause, notamment, de la récession. « Mais tout n'est pas noir », a-t-elle ajouté, en réitérant sa conviction « dans notre capacité de réussir culturellement ».

La Chine va de l'avant avec le plus grand barrage

PÉKIN (AP) — Les parlementaires chinois ont approuvé hier le projet de construction sur le Yang-Tsé-Kiang du plus grand barrage hydroélectrique du monde, mais beaucoup se sont abstenus pour manifester leurs inquiétudes concernant les coûts et les risques pour l'environnement.

Aucune date n'a été fixée pour le début des travaux, ce qui laisse encore planer quelques doutes sur la réalisation du projet, présenté pour la première fois dans les années 20 et repoussé à plusieurs reprises pour des raisons financières.

Des travaux préparatoires ont débuté, dont le déménagement d'un million d'habitants des zones qui seront inondées.

Cette fois, le gouvernement compte sur des prêts étrangers, la vente d'obligations et sur des ressources propres pour couvrir les coûts estimés à 2,5 milliards \$.

Les répercussions sur l'environnement préoccupent en outre la communauté scientifique chinoise. Plutôt que de construire un immense barrage de 182 mètres de haut et d'une puissance de 17,6 millions de kilowatts dans les célèbres Trois gorges, certains seraient favorables à une série de barrages plus modestes.

Ces doutes se sont soldés, lors du vote au parlement, par l'adoption du projet par 1767 contre 177 et 664 abstentions.

Vous portez des implants mammaires?

Plusieurs d'entre vous avez déjà obtenu les réponses à vos questions auprès de votre chirurgien.

Pour celles qui désirent en savoir davantage ou qui sont encore inquiètes, l'Association des spécialistes en chirurgie plastique et esthétique du Québec tiendra deux assemblées d'information, en collaboration avec des spécialistes en oncologie, en rhumatologie et en radiologie.

Ces réunions seront fermées aux médias afin de protéger votre anonymat.

Veillez, de préférence, confirmer votre présence auprès de votre chirurgien plasticien.

Sinon, vous pouvez contacter l'Association des spécialistes en chirurgie plastique et esthétique du Québec au (514) 845-2474.

Québec:

Samedi 11 avril 1992, à 19h30

Université Laval,

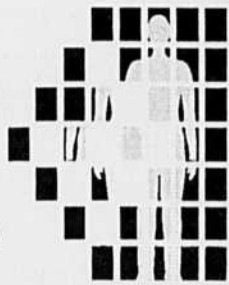
Amphithéâtre Gingras, salle 0105

Montréal:

Mardi 21 avril 1992, à 19h00

Université de Montréal,

Pavillon principal, salle M415



Le PLASTICIEN pratique la chirurgie de reconstruction. Il opère, par exemple, une personne accidentée ou souffrant d'une malformation congénitale, ou encore qui a subi de graves brûlures.

La CHIRURGIE ESTHÉTIQUE découle directement des procédés employés en chirurgie de reconstruction. C'est une surspécialité de la chirurgie plastique qui comble un besoin réel de notre société.

ASSOCIATION DES SPÉCIALISTES
EN CHIRURGIE PLASTIQUE ET ESTHÉTIQUE DU QUÉBEC

Ce week-end, je vais écluser un godet sur le zinc!

(Prendre l'apéro au bar...)

... quel début pour une fin de semaine mémorable!

Au Germain-des-Prés, redécouvrez tout le plaisir de vous faire plaisir. Offrez-vous le charme de ce petit hôtel au décor raffiné qui étonne, puis séduit par son cachet unique «Nouvelle Europe».

Forfait unique pour gens uniques

Comprenant:
• une dégustation vin et fromage de bienvenue
• le repas au réputé restaurant Le Bistango tout d'ambiance bistrot • une nuitée à l'hôtel
• le petit déjeuner français servi à la chambre

85\$

Tarif par personne, occupation double

HÔTEL
GERMAIN
DES PRÉS
CRÉÉ POUR ÊTRE UNIQUES

1200, AVENUE GERMAIN-DES-PRÉS, SAINTE-FOY (QUÉBEC) RÉSERVATIONS: TÉLÉPHONE: (418) 658-1224 **1-800-463-5253** TÉLÉCOPIEUR: (418) 658-8846

Un grave conflit politico-sémantique oppose Athènes et Skopje

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La Libye fait monter la pression

TRIPOLI (Reuter) — La Libye a fait monter la pression hier dans l'affaire de Lockerbie en menaçant les pays occidentaux de représailles, s'ils appliquent les sanctions votées par le Conseil de sécurité contre Tripoli, au lendemain de manifestations hostiles devant plusieurs ambassades.

Bien que le colonel Kadhafi ait lancé un appel à la retenue, diverses réactions n'émanant pas officiellement des autorités libyennes témoignent du désir des Libyens d'engager une partie de bras de fer pour éviter l'application des sanctions.

Dans un communiqué diffusé jeudi soir à la télévision, des manifestants ont appelé à la fermeture des ambassades des pays hostiles, au départ des diplomates et à l'évacuation des ressortissants étrangers.

L'imam de Tripoli, dans un sermon retransmis hier en direct à la télévision, a averti que la vie des diplomates dont les pays ont voté les sanctions était en danger.

« Nous demandons la fermeture des ambassades (des pays hostiles), la nationalisation de leurs sociétés et l'évacuation des ressortissants de ces États », a-t-il dit.

Un responsable libyen a souligné qu'il ne fallait pas assimiler ces déclarations à la politique officielle de Tripoli.

Des diplomates en poste à Tripoli rapportent pour leur part qu'il n'y a encore aucun plan d'évacuation immédiat des ressortissants étrangers. Mais, note l'un d'eux, « il est difficile de savoir si cette déclaration est officielle ou non ».

À Londres, le Foreign Office n'a pas eu de confirmation officielle d'un ordre d'évacuation. À Manille, l'ambassadeur de Tripoli a dit que les étrangers travaillant en Libye seraient protégés et qu'il n'était pas nécessaire de les évacuer.



PHOTO AP

Le colonel Moammar Kadhafi

Dans une note remise jeudi soir aux diplomates, reçus par le numéro deux du ministère des Affaires étrangères, la Libye déclare que « les intérêts des pays qui ont voté pour les sanctions souffriront ».

« Ce qui se produira à cause des sanctions déstabilisera une région où domine un fort sentiment religieux », ajoute la note, citée par un ambassadeur européen. Elle avertit en outre qu'une campagne anti-libyenne en Occident se transformerait en croisade chrétienne contre les musulmans.

Certains diplomates dans la région soulignent que le colonel Kadhafi considère sans doute cette stratégie offensive comme sa seule chance de survie politique. Le numéro un libyen, notent-ils, a tout à perdre en livrant ses agents recherchés par Londres et Washington dans l'affaire de Lockerbie.

« Ils viennent des services secrets. C'est d'eux qu'il dépend. Les livrer serait une sorte de suicide », a déclaré un diplomate joint par téléphone à Tripoli depuis le Caire.

« Qu'ont-ils à perdre? S'ils sont décidés à ne pas livrer ces hommes, tout ce qu'il leur reste à faire, c'est satisfaire l'opinion publique. Tout le monde se souvient que Saddam Hussein s'en est tiré », note un diplomate asiatique au Caire.

Le calme régnait hier à Tripoli où les autorités ont renforcé les mesures de sécurité. Des soldats ont été postés devant les ambassades de France, d'Autriche, de Russie, du Vénézuéla et de Belgique. Le trafic a été interdit dans les rues voisines.

Jeudi, l'ambassade du Vénézuéla a été incendiée par des manifestants, qui protestaient contre la décision du Conseil de sécurité d'imposer des sanctions à Tripoli au 15 avril s'il refuse de livrer ses deux agents impliqués dans l'attentat meurtrier de Lockerbie, contre un avion de la Pan-Am, en 1988. Les missions russe et autrichienne ont été bombardées de pierres.

Réuni d'urgence jeudi soir, le Conseil de sécurité des Nations unies a condamné les attaques contre les ambassades.

CARTES D'AFFAIRES



ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 980-0810

Un maître des intangibles

Mitterrand aligne un gouvernement de fidèles

PARIS (Reuter) — François Mitterrand « préfère tenir que courir ». Confronté à la défaite électorale, il a réagi en alignant un gouvernement de fidèles pour redresser la situation avant les élections législatives de 1993.

Et, comme à chaque veille de bataille depuis 1981, il a fait appel à un général, Pierre Bérégovoy. Au terme de quatre jours de consultations, l'homme au parcours mitterrandien sans faute, est devenu Premier ministre.

Deux dates soulignent l'étroitesse des liens entre François Mitterrand et son sixième chef de gouvernement. En 1981, lors de la première élection de François Mitterrand, Pierre Bérégovoy était son directeur de campagne. En 1988, il le redevint pour la deuxième élection, celle du combat contre la cohabitation.

François Mitterrand a hésité quatre jours avant de recourir à ce proche qui a gagné aux Finances ses galons de champion de la rigueur économique, le respect de ses pairs à l'étranger et la confiance des milieux financiers.

La situation s'est ensuite accélérée. La nomination d'un gouvernement monocolor à composante ultra-socialiste a signifié à un PS désemparé par ses défaites électorales et la guerre encore tiède entre ses différents courants que, à moins d'un an des législatives, la fête était finie et qu'il fallait se remettre en ordre de bataille.

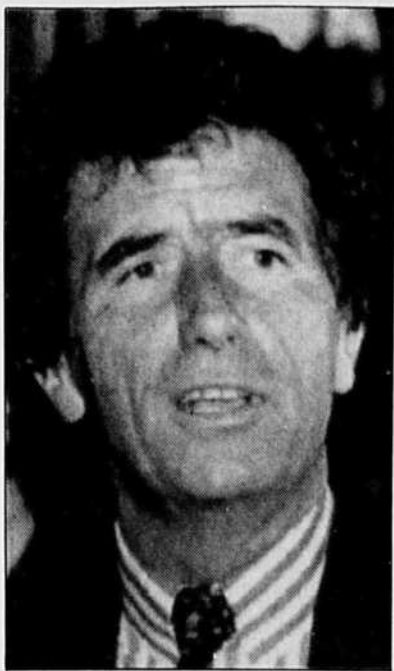
Finie aussi de caresser les « éléphants » du PS dans le sens du poil, finie la répartition des portefeuilles quasiment à la proportionnelle des courants.

Après plusieurs échecs, François Mitterrand a finalement obtenu en janvier dernier que son ancien Premier ministre, Laurent Fabius, devienne Premier secrétaire du PS. Pierre Bérégovoy y a beaucoup contribué.

Lionel Jospin, un des ennemis les plus résolus de Laurent Fabius, quitte le gouvernement pour être remplacé à l'Éducation nationale par Jack Lang qui garde aussi la Culture sur laquelle il règne depuis 11 ans, avec les deux ans d'intermède de la cohabitation.

Michel Rocard, qui a passé un accord avec Laurent Fabius avant l'arrivée de celui-ci à la tête du PS, se contentera de deux ministres, dont Michel Sapin, promu au rang de ministre de l'Économie et des Finances... à la place et à l'ombre de Pierre Bérégovoy.

L'arrivée à Bercy de ce novice en économie ne semble pas inquiéter les milieux financiers qui estiment que Pierre Bérégovoy en gardera le contrôle.



« Si on ne peut nier les énormes capacités de travail (de l'ancien ministre de la Justice) on peut penser que c'est Bérégovoy qui gardera la haute main sur l'économie et les finances du pays », souligne Gilles Bazy-Sire de la société de bourse Delahaye-Ripault.

« L'orchestre a été mis en place par Bérégovoy, que ce soit un autre qui tienne la baguette n'est pas très important. La partition est déjà écrite », estime Gabriel François, économiste à la société d'investissement Fimagest.

L'ouverture de 1988 a quant à elle fait long feu : un seul centriste figure au gouvernement, Jean-Marie Rausch.

Des non-socialistes restent ou entrent. Bernard Kouchner monte en

grade et devient ministre de la Santé en gardant l'Action humanitaire, sa spécialité.

Quant à l'homme d'affaires Bernard Tapie, il prend en charge le ministère de la Ville. Il avait été imposé aux socialistes de Marseille par François Mitterrand lui-même.

Bernard Tapie n'a pas caché sa joie d'entrer dans le gouvernement de Pierre Bérégovoy.

« Il va vous surprendre (...) Il a resserré autour de lui des gens qui ont une envie folle de se battre pour arriver à être au rendez-vous dans un an pour les élections, car c'est un vrai parcours qui doit amener la France à conserver la gauche au pouvoir ».

Ce gouvernement de combat, le

« dernier carré » des mitterrandiens selon l'expression d'un député centriste, devra toutefois jouer finement.

Il ne dispose que d'une majorité relative à l'Assemblée nationale et il lui sera difficile, dans un contexte de retour forcé à la bipolarisation, de débaucher des centristes peu enclins à lâcher leurs alliés de droite à la veille des législatives.

Le risque serait grand, car selon les sondages, les élections renverraient une majorité RPR-UDF au Palais Bourbon.

Quant aux communistes, ils se disent peu disposés à l'égard d'un Premier ministre qui incarne, selon eux, « une politique économique de droite ».

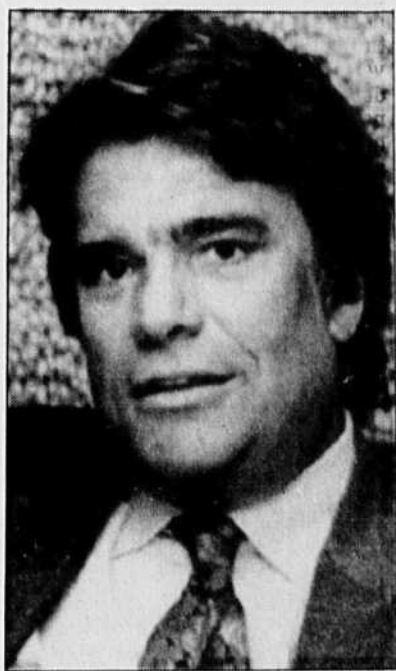
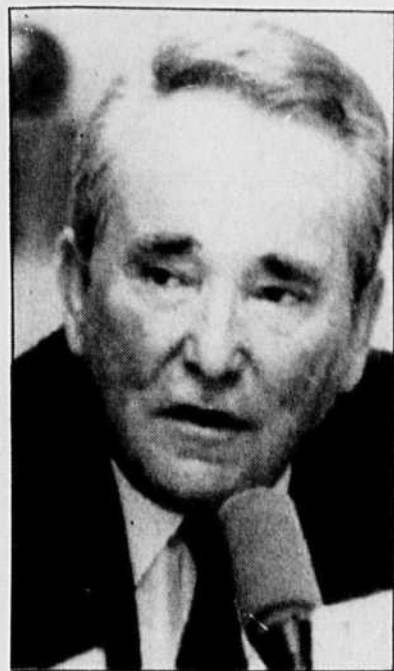
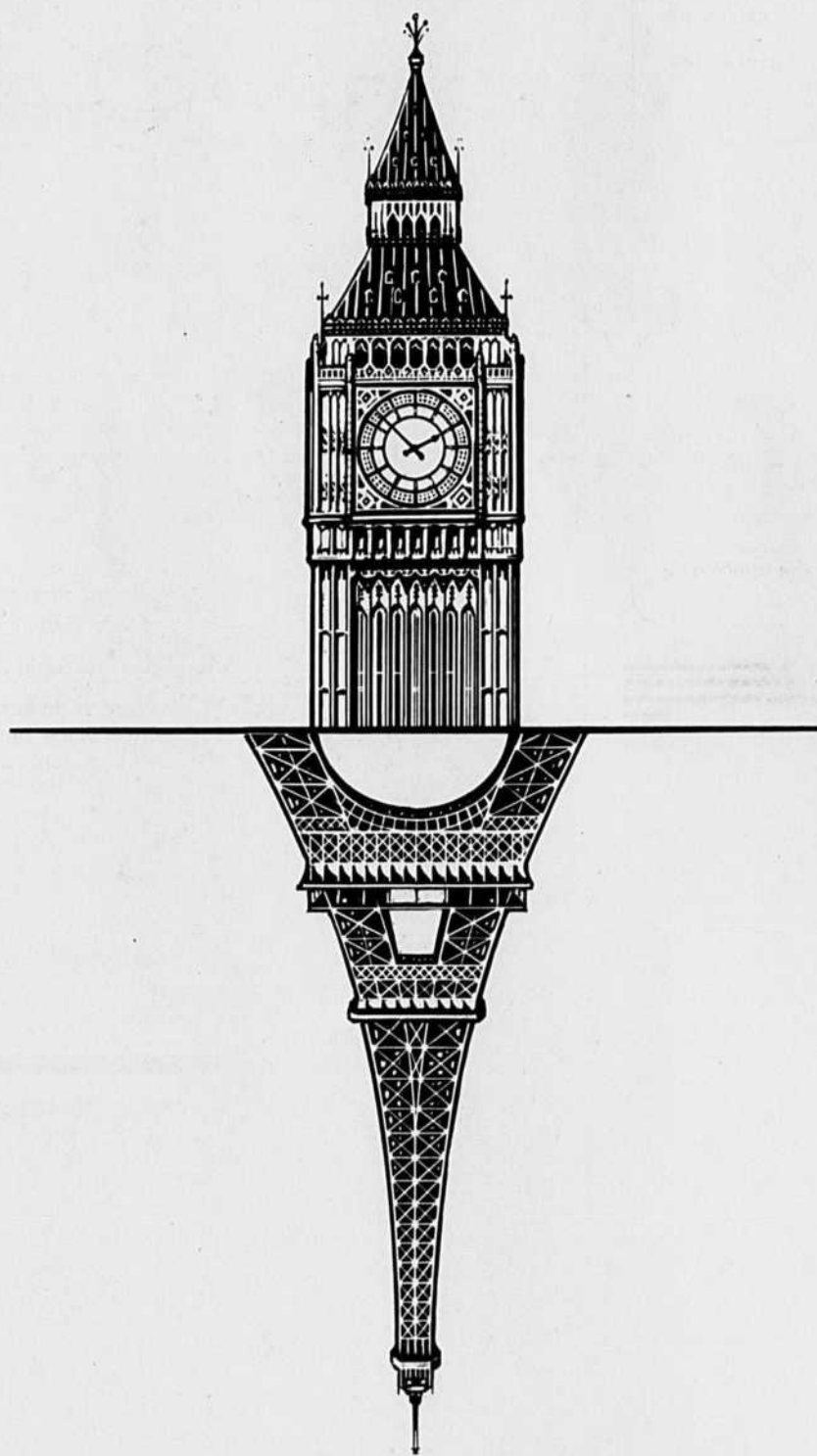


PHOTO AP

Le nouveau cabinet français est constitué, de gauche à droite, de MM. Jack Lang, ministre de l'Éducation et de la Culture, Michel Sapin, ministre de l'Économie et de la Finance, René Teulade, ministre des Affaires sociales et de l'Intégration et Bernard Tapie, ministre des Affaires urbaines.



Les deux côtés de la Manche sans qu'il vous en coûte un bras.

Cette année, offrez-vous l'Europe ou la Grande-Bretagne sous le signe de la qualité avec Vacances British Airways et profitez du même coup de nos forfaits à prix modiques. Composez vos propres vacances et voyagez à votre gré. Goûtez au Romantisme de Paris : le charme de l'hôtel pour 3 nuits, le chic d'un souper-croisière sur la Seine, le choc d'un défilé aux Galeries Lafayette et bien d'autres, à partir de 300 \$*. Choisissez parmi une centaine d'hôtels en Europe à compter de 31 \$* la nuit, séjournez à Londres à partir de 44 \$* la nuit et roulez en Grande-Bretagne à compter de 20 \$ par jour.

RÉSERVEZ TÔT ET ÉCONOMISEZ 100 \$

Réservez d'ici le 15 avril 1992 et économisez jusqu'à 100 \$ par couple (50 \$ par personne) sur l'un de nos produits. Pour plus d'information, procurez-vous notre brochure *Londres Plus L'Europe*. Communiquez avec Vacances British Airways au 287-9133, postez le coupon ou voyez votre agent de voyages.

OUI, je souhaite recevoir la brochure couleurs *Londres Plus L'Europe*, contenant plus de 50 pages d'idées vacances abordables.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____

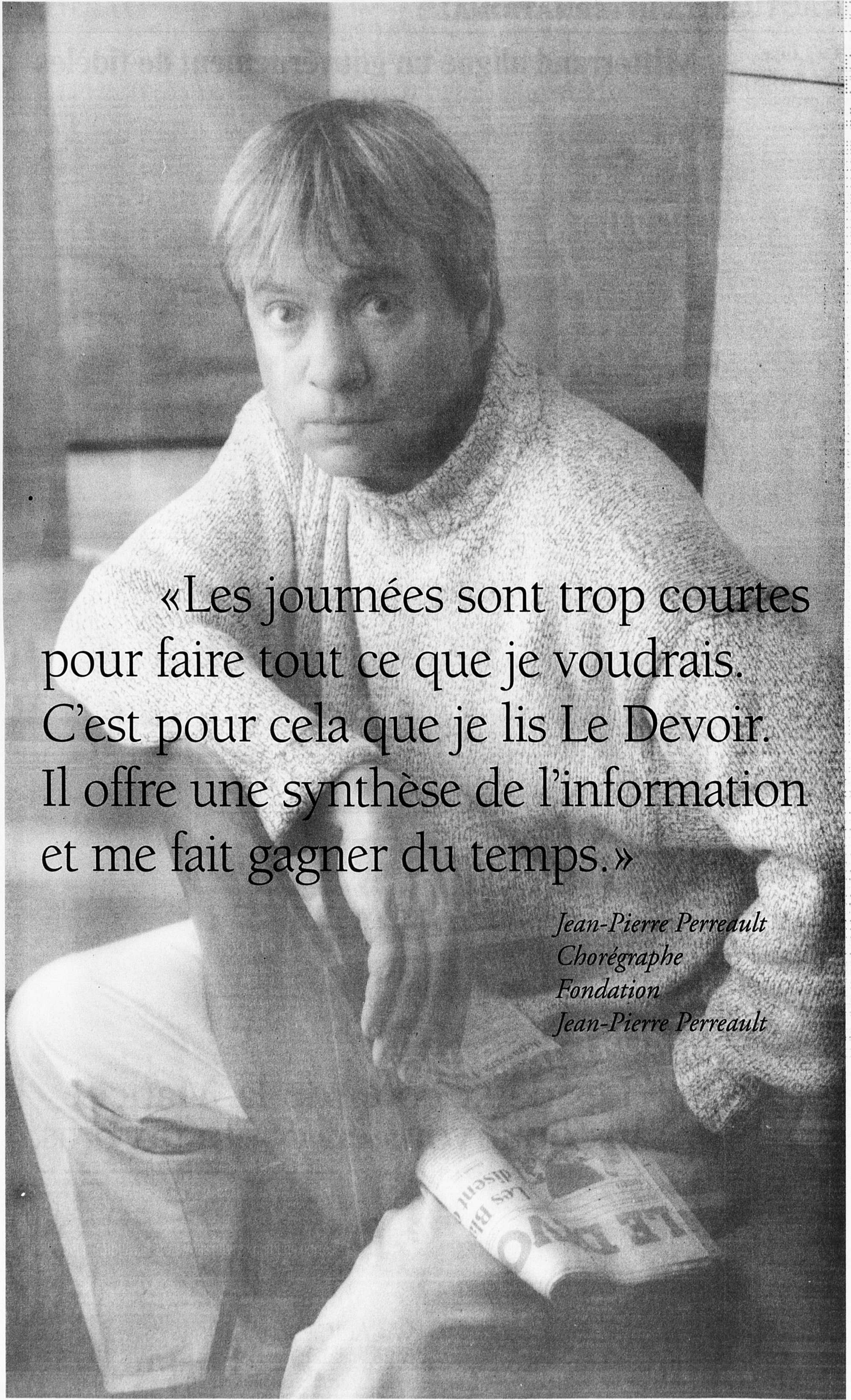
Code postal : _____ N° de tél. : _____

Remplir et retourner à British Airways, Service BAH, 1001, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3A 3C8.

LD 04-04-92

VACANCES
BRITISH AIRWAYS

*Prix par personne en occupation double, du 1er avril au 31 octobre 1992. Des modalités de réservations anticipées et de paiement, des frais d'annulation et certaines restrictions prévalent. Tarif aérien en sus. Les remises ne s'appliquent pas au «Lever de rideau» et à certains autres tarifs spéciaux. Sujet à l'approbation gouvernementale.



«Les journées sont trop courtes
pour faire tout ce que je voudrais.
C'est pour cela que je lis Le Devoir.
Il offre une synthèse de l'information
et me fait gagner du temps.»

*Jean-Pierre Perreault
Chorégraphe
Fondation
Jean-Pierre Perreault*

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Les politiques italiens corrompus

ROME (Reuter) — Les élections législatives de demain et lundi permettront peut-être un renouvellement du Parlement, mais pour les Italiens, elles n'enrayent pas la corruption qui donne une si mauvaise image à la classe politique italienne. À quelques heures des élections, les partis de droite comme de gauche ont été éclaboussés par de nouveaux scandales, avec l'arrestation de hauts responsables locaux accusés d'avoir touché des pots de vin dans des affaires de marchés publics. Le plus gros scandale a touché un membre du Parti socialiste Mario Chiesa, à la tête du plus grand orphelinat de Milan. Il a été arrêté, alors qu'il empochait plus de sept millions de lires (5600 dollars) de pots de vin. Le Parti socialiste l'a immédiatement exclu de ses rangs, mais cette affaire qui jour après jour reste à la une de la presse milanaise pourrait lui coûter cher au plan électoral. Deux administrateurs d'hospices civils ont été arrêtés le mois dernier à Pavie, près de Milan, pour une affaire de pots de vin. L'un d'eux était démocrate-chrétien, l'autre membre du Parti de la gauche démocratique, ex-communiste. Les socialistes sont les plus souvent impliqués dans ce type d'affaires.

Contrôle des exportations de matériel nucléaire

VARSOVIE (AFP) — Vingt-sept États du Groupe des fournisseurs nucléaires se sont engagés hier à Varsovie à contrôler plus strictement les exportations de matériels pouvant servir à des programmes nucléaires, voire à la fabrication d'armes nucléaires. Les 27 pays, dont la Russie représentant la CÉI, ont adopté un ensemble de directives et une liste de 65 articles dont les exportations doivent être contrôlées, selon un communiqué de presse. L'accord adopté par les 27 délégations qui se sont réunies pendant quatre jours dans la capitale polonaise est le résultat d'une année d'intenses négociations. Il « comble une importante lacune dans le système de contrôle international des exportations nucléaires », déclare le communiqué. Les signataires ont appelé tous les pays exportateurs de technologies nucléaires à adopter la même politique. L'Ukraine avait assisté aux travaux du groupe à titre d'observateur, alors que l'absence de la Biélorus était due uniquement à des raisons techniques. Le président du Kazakhstan a adressé un message aux participants pour exprimer son adhésion à leurs objectifs.

Eltisine contrôle les troupes au Caucase

MOSCOU (Reuter) — Le président russe Boris Eltsine a signé hier un décret mettant provisoirement sous son contrôle les troupes frontalières stationnées dans le Caucase, a annoncé un porte-parole. Valéri Grichine, chef du service de presse de Boris Eltsine, a précisé que les troupes resteraient sous juridiction russe jusqu'à la signature d'accords de protection des frontières entre les trois Républiques du Caucase (Géorgie, Arménie et Azerbaïdjan). Boris Eltsine a déjà placé toutes les troupes situées hors du territoire de la CÉI - En Géorgie et dans les pays baltes sous juridiction russe. Il a signé mercredi un décret pour prendre le contrôle des troupes de la CÉI en Moldavie qui n'ont pas encore été absorbées par les forces armées moldaves. Il a déclaré hier que la Russie pourrait prendre le contrôle de la flotte de la mer Noire — que réclame en partie l'Ukraine — et l'intégrer aux forces de la Communauté des États Indépendants.

DONNEZ-MOI DES AILES

Un enfant handicapé, c'est un enfant comme les autres. En lui ouvrant votre cœur, vous lui donnerez des ailes.


Marc-André Coallier


SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC

2300 ouest, boulevard René-Lévesque, Montréal (Québec) H3H 2R5
Tél. (514) 937-6171

Chasse difficile aux voix démocrates dans N.Y.

NEW YORK — Séduire l'électorat noir sans indisposer la communauté juive, gagner les voix « gay » tout en n'offensant pas la majorité puritaine, se donner une image décontractée sans frôler le ridicule: sous le feu impitoyable des médias, Bill Clinton et Jerry Brown tentent depuis une semaine de briser l'apathie apparente des démocrates new-yorkais qui votent mardi aux élections primaires. Avec ses quelque huit millions d'habitants, la ville pèsera lourd dans le résultat des primaires, les premières à opposer les deux hommes sur grande échelle depuis le retrait de Paul Tsongas et les victoires consécutives de Brown dans le Connecticut et le Vermont. Mais les New-Yorkais semblent peu enthousiastes: si le dernier sondage donne Clinton l'emportant sur Brown par 37,1 % contre 24,7 %, il révèle surtout que 27,3 % des démocrates de la « Grosse Pomme » restent indécis. L'épiderme sensible de l'électorat new-yorkais, patchwork de minorités, n'est pas facile à caresser: flatter

natendue d'une cuisine « strictement kasher » à la Maison Blanche. « Il veut sûrement vendre sa volaille », ironisait le rabbin de Brooklyn Jacob Goldstein, allusion à l'industrie du poulet de l'Arkansas, dont Clinton est gouverneur. L'électorat noir lui a aussi mené la vie dure, critiquant surtout l'absence dans l'Arkansas de loi des « droits civiques », texte de protection des minorités adopté dans la majorité des États américains. Sans compter la polémique après que Clinton ait joué dans un club de golf où ne figure aucun noir. Brown, lui, a été victime d'un malentendu qui pourrait lui coûter des voix parmi la puissante communauté homosexuelle new-yorkaise. Il y a quelques jours, la presse annonçait qu'il était favorable au mariage entre personnes de même sexe. Le lendemain, il expliquait, embarrassé, que cette réponse avait été faite à une association « gay » par une personne non-autorisée de son équipe, ajoutant que cette matière relevait des États et pas de la Maison Blanche.

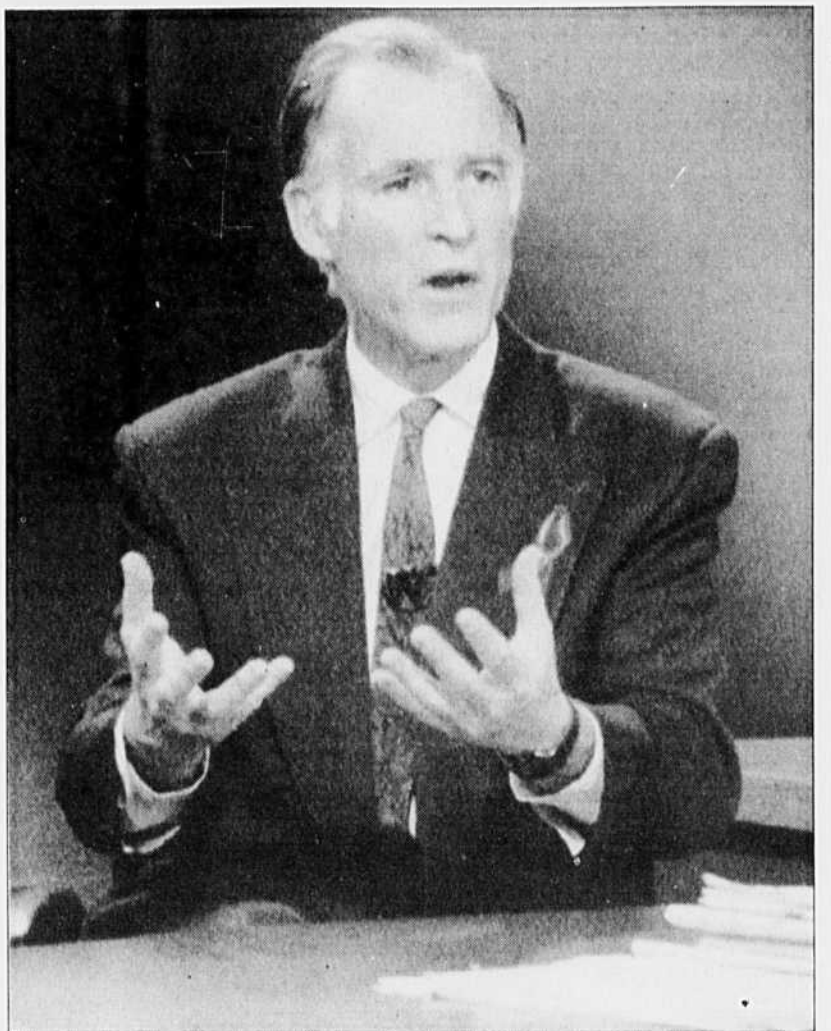


PHOTO ALEX BRANDON

Le candidat Jerry Brown paraissait à la télévision hier matin, à l'émission « Good Day New York ». M. Brown a d'ailleurs passé la matinée à Manhattan, avant de poursuivre son périple au nord de l'État, soit à Syracuse.

une communauté revient souvent à prendre à rebrousse-poil celle d'à côté. Jerry Brown en a fait l'expérience en courtisant les voix noires, catégorie ayant jusqu'ici plutôt voté Clinton. Son offre de vice-présidence au politicien noir Jesse Jackson a irrité la communauté juive, dont les relations de voisinage ne sont pas excellentes avec les Noirs comme l'ont prouvé les émeutes de l'été dernier. « Vous insultez la communauté juive en choisissant Jesse Jackson », lançait récemment un élu à Brown. La communauté israéliite, qui pèserait 30 % des voix démocrates new-yorkaises, ne pardonne pas au « révérend » Jackson des propos « anti-sémites » qu'elle l'accuse d'avoir tenus quand il brigait l'investiture démocrate en 1988. Clinton n'est pas mieux loti. À force de démarcher quotidiennement les associations juives, il a fini par en faire trop et les médias ont fait des gorges chaudes de sa proposition in-

Brown a au moins l'avantage d'avoir été épargné par les médias alors que le pauvre Clinton est malmené par la presse, qui avait déjà beaucoup glosé sur les accusations d'adultère: des éditoriaux du Daily News ont pris position pour Brown. Le New York Post, proche de la communauté juive, est plus réservé mais ne rate aucun scandale Clinton. Le New York Times a publié quelques enquêtes peu flatteuses sur Clinton et le Village Voice titre: « Ébranlez le système, votez Jerry Brown ». Entre deux meetings, ces adultes murs tentent de rafraîchir leur image en visitant les universités et en courant les célébrités: Brown a fait forte impression en paraissant sur scène avec le groupe « B-52 », l'actrice Kim Basinger ou les Ramones, sans compter une interview à « Rolling Stone ». Clinton, lui, entonnait sur une télé la chanson d'Elvis « Don't be cruel ». « Mon message à la presse new-yorkaise », a-t-il dit.

Démission du bras droit de Boris Eltsine

MOSCOU (AFP) — Considéré par beaucoup comme le maître d'oeuvre de la disparition de l'URSS, Guennadi Bourboulis le véritable bras-droit de Boris Eltsine, et sa démission hier de son poste de premier vice-premier ministre russe entre dans le cadre d'un vaste remaniement et non d'une disgrâce. Hier encore, M. Bourboulis entraînait dans le cabinet de travail du président russe au Kremlin sans être annoncé, un privilège dont il est seul à bénéficier au sein de la direction russe, assure-t-on de source proche de M. Eltsine. A 46 ans, cet ancien professeur de philosophie marxiste de Sverdlovsk — où il a connu M. Eltsine —, qui a été membre du Comité central du PCUS, est sans doute le plus froidement déterminé des hommes de la jeune équipe dont s'est entouré Boris Eltsine lors de son élection à la présidence russe en juin 1991. « Lorsque j'ai su que Bourboulis (...) accompagnait Eltsine à Brest, j'ai aussitôt compris qu'un terrible complot se tramait », a dit Mikhaël Gorbatchev en évoquant le « putsch pacifique » du 8 décembre 1991, lorsque les trois présidents slaves réunis en Biélorus ont décrété la mort de l'URSS. Boris Eltsine et Guennadi Bourboulis se connaissent depuis l'époque de Sverdlovsk (aujourd'hui redevenue Ekaterinenbourg), la ville de l'Oural dont le président russe était le premier secrétaire du parti communiste. La femme — enseignante — et le fils de 12 ans de M. Bourboulis sont restés en province lorsqu'il est « monté » à Moscou, en mars 1989. Le Secrétaire d'État, qui vit dans une datcha du Conseil des ministres à Arkhangelsk, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de la capitale, se plaît à dire que dans sa vie politique il est un « célibataire ». Converti aux vertus du « libéra-



PHOTO AP

Guennadi Bourboulis

lisme et de la démocratie », M. Bourboulis, député depuis les premières années de la Perestroïka, a été l'un des fondateurs du « Groupe interrégional des députés réformateurs », véritable moteur du mouvement démocratique pendant deux ans au sein du parlement soviétique. Depuis 1989, cet homme peu souriant n'a cessé de renforcer son influence sur Boris Eltsine, dont il a dirigé deux campagnes électorales, en 1990 et 1991. Porté par le succès du président russe, M. Bourboulis a supplanté en juillet dernier les anciens conseillers de M. Eltsine, et pris la

tête des « hommes de Sverdlovsk » qui constituent aujourd'hui l'équipe du chef de l'État. Cet ancien professeur de marxisme qui réservait il n'y a encore pas très longtemps ses conférences de presse aux seuls journalistes « soviétiques », a un triple crédo: pour sortir de la crise il faut un cabinet de « professionnels, soutenu par la volonté politique et le soutien sans faille au numéro un de l'État ». « Je suis convaincu que c'est nous qui appliquerons les réformes, aujourd'hui et dans l'avenir », disait-il en janvier dans une interview.

TROIS ÉTAPES FACILES POUR BIEN CHOISIR VOTRE PRÊT HYPOTHÉCAIRE :



LISEZ CECI.
COMPAREZ.
RENDEZ-VOUS À LA CAISSE.

Vous aurez beau chercher ailleurs, courir à droite et à gauche... Le meilleur prêt hypothécaire, vous le trouverez à la caisse populaire Desjardins. Un point, c'est tout.

 **LE PLUS SOUPLE**

- possibilité d'effectuer sans frais un ou plusieurs remboursements par anticipation, jusqu'à 15 % de votre emprunt initial, chaque année
- une fois par année, vous pouvez accroître vos paiements périodiques jusqu'à 100 %
- choix de termes de 6 mois à 5 ans, à des taux concurrentiels
- renouvellement de votre prêt en tout temps*

 **TRANSFERT SANS FRAIS**

- si votre hypothèque arrive à échéance avant le 3 juillet 1992, vous pouvez la transférer à la caisse populaire Desjardins sans frais de demande ni frais légaux
- remboursement des frais d'acquisition que pourrait exiger votre ancien établissement financier, jusqu'à concurrence de 150 \$**

 **LE PLUS SÛR**

- la **Protection propriétaire** exclusive à la caisse populaire Desjardins vous protège des effets éventuels d'une importante hausse des taux d'intérêt
- jusqu'au 30 juin 1992, en adhérant à l'Assurance-prêt Desjardins, vous obtenez l'**assurance-invalidité gratuitement** pour la première année


9 1/4 %
1 an. Prêt fermé. Taux fixe sujet à changement

Toutes les conditions ci-dessus sont offertes dans les caisses populaires participantes affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, et s'appliquent aux hypothèques de 4 logements et moins.
* Le prêt hypothécaire Desjardins peut être renouvelé en tout temps moyennant une indemnité. ** Pour les prêts hypothécaires échus avant le 3 juillet 1992.

 **La caisse populaire Desjardins**

 **Desjardins** L'incroyable force de la coopération.

ÉDITORIAL

Il faut compléter les casse-tête

VINGT ans plus tard, il n'est pas facile de compléter des casse-tête laissés en friche, pour toutes sortes de raisons plus ou moins valables. On peut être tenté d'invoquer une quelconque « prescription » et l'inutilité d'agiter des fantômes dans les placards, d'autant que plusieurs protagonistes sont décédés. Toutefois, quand l'intégrité et le fonctionnement des institutions centrales de notre démocratie parlementaire sont mis en cause, en même temps que les droits fondamentaux de centaines de personnes sont bafoués, un silence commode ne saurait être de mise. Ne serait-ce que pour éviter la répétition d'aberrations monstrueuses, il importe de faire la lumière dans tous les coins sombres. Surtout si des pièces essentielles au dossier sont disponibles, comme c'est le cas.

Depuis la crise d'octobre 1970, en dépit d'enquêtes et de rapports, tant au plan fédéral (McDonald) que québécois (Keable), des interrogations lancinantes continuent d'ulcérer des centaines de concitoyens injustement traités, et d'entacher la crédibilité des gouvernements et des services policiers en cause. Autant le recours à la Loi des mesures de guerre pour contrer « une insurrection appréhendée » que les actions qui ont précédé et suivi cette mesure extrême, à Ottawa, Québec et Montréal, sont encore entourés d'une brume épaisse. Heureusement, en vertu de la Loi d'accès à l'information fédérale, des documents partiels commencent à être disponibles sur les délibérations du conseil des ministres de M. Trudeau. On apprend ainsi, petit à petit, des faits étonnants, déconcertants.

Par exemple, les documents consultés par *La Presse* laissent entendre que les trois gouvernements savaient fort bien, par la GRC, que le FLQ (qui détenait alors MM. Pierre Laporte et James Cross) ne comptait pas des centaines d'adeptes. Ce qui n'a pas moins conduit à l'arrestation de centaines de Québécois, presque tous relâchés par la suite sans quelque accusation que ce soit. Encore plus grave, la consultation de procès-verbaux, encore partiels, de la Commission McDonald, que le vol de la liste de membres du Parti québécois (l'opération HAM), en janvier 1973, aurait été perpétré par la GRC, sinon à la demande expresse du cabinet Trudeau, du moins à l'instigation de certains de ses membres. Au surplus, on apprend avec horreur que des ministres, fédéraux et provinciaux, et une éminente péquiste, auraient été l'objet de surveillance électronique. D'autres révélations suivront probablement, d'un téléjournal ou d'un journal à l'autre, jetant un peu de lumière sur une période très sombre, mais laissant le mystère opaque sur l'ensemble de ces troublantes « opérations ».

Il faut évidemment tenir compte du contexte. Il est facile, après coup, de porter jugement et de condamner les gouvernants. Ceux-ci devaient, de toute évidence, mettre fin au terrorisme et neutraliser le FLQ, avec tous les moyens mis à leur disposition. Ils étaient d'ailleurs nombreux et imposants, à commencer par le recours, ex-

trêmement discutable, à l'armée canadienne. Mais cette panoplie excluait le recours ou l'encouragement à des gestes illégaux de quelque nature, à plus forte raison contre un parti démocratique et légitime comme le PQ. Ce fut, hélas, le cas, non pas de façon isolée et spontanée, mais de manière préméditée et orchestrée en hauts lieux. Des opérations tout à fait disproportionnées aux buts recherchés ont été recouvertes de la chape de plomb de la raison d'État, avec la bénédiction plus ou moins tacite de dirigeants policiers et même politiques. Au mépris même du respect des droits individuels dont ces gouvernants se faisaient et se font encore les thuriféraires.

Deux commissions d'enquête, l'une fédérale, l'autre québécoise, ont tenté, il y a 11 ans, de faire la lumière sur ces

Ottawa et Québec doivent faire la lumière sur la « police politique »

épisodes peu reluisants; mais elles n'ont pu, surtout la seconde, aller au fond des choses. De nouveaux documents publics, même « censurés », lèvent un peu plus la voile, mais ce n'est pas suffisant. Comme le dit le premier ministre Mulroney, il est « inconcevable de la part d'un gouvernement démocratique » d'autoriser des activités policières contre un adversaire politique. Or, la seule façon de lever les terribles soupçons qui pèsent sur le gouvernement Trudeau à cet égard, ce serait de rendre publiques les pièces manquantes au dossier. Si elles existent.

Tel est le cas, du moins en partie. Il y a les procès-verbaux du conseil des ministres. Il y a aussi les parties encore secrètes du rapport fédéral McDonald. Si les uns et les autres étaient rendus publics, ils permettraient de se rendre compte si le gouvernement Trudeau a autorisé ou laissé faire la GRC qui, de son côté, aurait confondu — grave problème de traduction, peut-être ? — terrorisme et séparatisme, action subversive et action démocratique ! Il y a 10 jours, MM. Jean-F. Keable et Jean-P. Brodeur, respectivement président et directeur de recherche de la Commission d'enquête québécoise, instituée en 1977, ont écrit un texte au titre on ne peut plus révélateur : *L'institution de l'irresponsabilité*.

La Commission McDonald a-t-elle été au fond des choses ? se demandent-ils avec pertinence. Ils concluent avec raison : « Rien ne s'oppose plus à la publication du chapitre du rapport McDonald sur l'opération HAM et sur les autres opérations soupçonnées d'être illégales, puisqu'il n'y a plus aucun membre de la GRC qui est sous le coup d'une inculpation en rapport avec ces affaires (toutes

les procédures se sont terminées en septembre 1991). Il est donc impérieux que le gouvernement publie les parties manquantes du rapport McDonald pour que l'on puisse voir si la Commission McDonald a utilisé les moyens considérables dont elle disposait pour tirer des documents et des témoignages qu'elle a accumulés toutes les conclusions que ce matériel autorisait, quel que soit le degré de réprobation à l'endroit du gouvernement que pouvaient impliquer ces conclusions. »

On ne saurait mieux dire. MM. Keable et Brodeur ont aussi raison de juger inopportune la tenue d'une enquête publique. Il y en a déjà une, au plan fédéral. La transcription des témoignages existe toujours, de même que les documents du gouvernement Trudeau. « La mesure la plus efficace et la moins coûteuse, en même temps que la plus conforme aux principes de la démocratie parlementaire, serait que le gouvernement fédéral rende publiques, dans les plus brefs délais, toutes les pièces relatives à ce dossier. De cette façon, tant le public canadien que les experts qui suivent ce dossier depuis plus de 14 ans pourront tirer leurs propres conclusions. » Finalement, comme le disent les deux enquêteurs québécois, il est « non seulement injustifiable, mais profondément hypocrite, de placer sur les seules épaules de la police la responsabilité pour l'utilisation de moyens opérationnels dont la légalité est douteuse. »

À cet égard, il faut dire un mot sur ce qui semble un pieux mensonge ou l'arnée sélective du premier ministre Bourassa. Interrogé la semaine dernière à l'Assemblée nationale, il a déclaré que, d'aucune manière, durant son premier mandat de 1970-76, « le gouvernement n'avait eu la moindre indication de l'existence d'une présumée police politique ». Ce qui est bien possible. Ce qui n'est pas du tout, par contre, c'est son autre affirmation, selon laquelle la Commission Keable l'aurait exonéré de quelque blâme que ce soit, au sujet des relations entre le CAD (le fameux Centre d'analyse et de documentation), la GRC et les autres corps policiers, ou entre le CAD et le gouvernement fédéral. La Commission Keable, n'ayant pu examiner ces relations, n'a donc pu lever tout soupçon. D'autre part, une série de documents inédits, rendus publics jeudi par l'opposition péquiste, laissent entrevoir que le CAD jouait un rôle beaucoup plus important que ne le prétend M. Bourassa.

Pour sa part, le ministre de la Justice a demandé un rapport public sur les activités illégales de la GRC au Québec. Non seulement il aura-t-il lieu de talonner M. Rémillard à cet égard, mais il faut s'assurer que la vérité finisse par éclater au grand jour, aussi bien les bribes éparées de la Commission McDonald que celles que M. Keable n'a pu obtenir. En regard de cette question fondamentale, il est accessoire de savoir si M. Bourassa a menti, sciemment ou non, à l'Assemblée. Ce qui importe, c'est d'aller enfoncer, une fois pour toutes, au fond des choses.

GILLES LESAGE

AU RÉFÉRENDUM, LE VOTE SERA SECRET...



Daniel Latouche

Silence, on lit !

COMMENÇONS par un petit manquement à l'éthique journalistique. Rien de très grave, mais un manquement quand même. Comme chacun le sait, l'éthique journalistique, c'est comme les diètes, il n'y a pas de petits péchés.

Mon péché ? Celui d'utiliser quelques paragraphes pour parler d'une question dans laquelle je suis impliqué personnellement. Je n'ai pas vraiment d'excuses, et même si je vais faire un gros effort pour donner une signification cosmique à mon « affaire » (comme disent les Français), cette manœuvre ne trompera personne. Allons-y donc pour le péché.

L'année dernière, j'ai passé quelques mois de ma vie à examiner des milliers de chiffres qui tous avaient la prétention de me renseigner sur l'évolution de l'opinion publique québécoise entre 1989 et 1991. C'est le genre de travail que j'adore; cela fait même partie de ma définition de tâche. Un chercheur, c'est censé chercher, non ? Alors, moi je cherche. Donnez-moi n'importe quel sujet et je vais chercher. Occasionnellement, m'arrive même de trouver.

Mon bureau croulait et croule toujours sous les rapports d'ordinateurs et je suis certain que ceux de mes deux collègues sont dans le même état. C'est fou ce que nous avons cherché. Finalement, nous avons mis tous ces résultats ensemble et les avons publiés dans un petit livre.

Le *Virage*, qu'il s'appelle, et il a la prétention d'examiner à froid et sous une forme compréhensible les méandres de l'opinion québécoise sur la question constitutionnelle. Vous commencez sûrement à voir où je m'en vais.

EN TEMPS opportun, les critiques et mes collègues diront ce qu'ils en pensent et ils ne manqueront pas d'en souligner les erreurs et les manquements. C'est de bonne guerre. Certains vont probablement mentionner que nos propres orientations politiques nous ont peut-être fait manquer le bateau de l'objectivité. Pas de problème non plus sur ce front. Il n'y a qu'à *La Presse* qu'on pratique encore l'objectivité.

Ce qui est de moins bonne guerre, c'est de voir le traitement que certains analystes, journalistes, commentateurs et acteurs politiques — toutes catégories confondues — en font (du livre, pas de *La Presse*). J'ai calculé qu'une lecture rapide mais intelligente de ce petit manuel du parfait gérant d'estrade politique exigeait environ six ou sept heures. Ceux que la question politique fascine et qui raffolent de chiffres et de sondages y arriveront en moins de temps. Question d'habitude.

Mais, s'ils veulent vraiment saisir toutes les nuances de phénomènes infiniment complexes, ils vont probablement y mettre une quinzaine d'heures. C'est le genre de livre qu'on ne peut pas *zapper*. Que voulez-vous, lire un livre n'est pas un travail facile et, sauf à vouloir faire dire aux chiffres n'importe quoi, ou à prendre la vessie du voisin pour s'éclairer, il faut y mettre temps et efforts.

Or voilà que, depuis une semaine, j'entends toutes sortes de commentaires de gens qui, de toute évidence, ont consacré une grosse demi-heure à la question. À la longue, cete désinvolture à quelque chose d'énervant et on voudrait crier : « Bon Dieu, y a-t-il encore quelqu'un qui pense dans la salle ? »

Chacun arrive avec ses propres gros sabots constitutionnels et il suffit d'entendre les premiers mots de la question d'un journaliste ou du commentaire de l'observateur-présument-détaché pour immédiatement connaître ses orientations et les messages qu'il voudrait bien faire passer. Ah, si on pouvait leur résumer tout le livre en une phrase et surtout leur prédire qui va gagner le référendum, c'est fou ce qu'ils seraient contents !

Lorsque nous agissons de la sorte — car nous le faisons tous à un moment ou à un autre — nous contribuons pourtant à dévaloriser encore un peu plus le débat démocratique et à renforcer une impression déjà largement répandue, à savoir qu'il n'y a plus rien à comprendre et que tout le monde dit n'importe quoi sur n'importe quoi. Faut-il alors se surprendre si des

individus comme Mordecai Richler prennent alors la manchette ?

Depuis la publication du rapport Allaire, la classe politique québécoise — premier ministre en tête — ne cesse de donner l'impression que tout est question de « positionnement » et d'« alliances stratégiques ». On se contente d'attendre en évitant soigneusement d'exercer le moindre leadership. On jurerait que le Québec au complet a fait sienne la devise d'un ancien président du Conseil français : « Il n'existe aucun problème qu'une bonne dose d'inaction et d'attentisme ne saurait résoudre. »



Il n'y a pas longtemps, on attendait LE référendum et voilà qu'on nous promet qu'il y en aura deux, ou peut-être un et demi. Imaginez un peu le cirque d'un référendum fédéral en juillet pour faire approuver une position canadienne, qui sera ensuite présentée aux Québécois lors de leur propre référendum de septembre ! Ce dernier serait alors suivi d'une élection fédérale. Quel bel été en perspective ! Les tulipes vont se réjouir, et quand je pense à tous les livres qu'on va pouvoir écrire !

Et pendant qu'à Québec et à Ottawa on s'affaire à réserver des salles d'écoles pour les référendums (à défaut de finales de hockey, on va avoir des finales référendaires), on laisse le rapport Allaire mourir de sa belle mort. C'était un document politique. Il ne prétendait d'ailleurs pas être autre chose et, à ce titre, il appelait une critique tout aussi politique. Il méritait pourtant que le gouvernement lui accorde une attention particulière. Cela vaut pour n'importe quel gouvernement et encore davantage pour un gouvernement issu du même parti politique.

ON SE SERAIT donc attendu à ce que les fonctionnaires du ministère des Affaires intergouvernementales — ceux-là mêmes qui suivent ces questions à la trace depuis 30 ans — répondent à une commande de leurs dirigeants politiques et analysent les implications de la solution pronée par le Parti libéral.

Or, aucune commande de la sorte ne s'est vraisemblablement rendue jusqu'à eux. Pour ce qui est de l'État québécois, le rapport Allaire n'existe tout simplement pas. Comment voulez-vous que le reste du pays nous prenne au sérieux ? Même les joueurs de hockey ont compris cela...

Le même scénario s'est reproduit lorsque le premier ministre a proposé sa propre version d'une éventuelle question référendaire. Au Parti québécois, on a éclaté de rire. C'était dans l'ordre des choses et dans notre sacro-saint régime électoral, on ne pouvait certainement pas s'attendre à ce qu'ils disent : « Oui, cela a du bon sens. À première vue, cette formulation est intéressante et nous souhaiterions en savoir plus. »

Il était cependant de la responsabilité morale et politique du premier ministre de faire examiner l'allure que pourrait prendre ce nouvel ordre constitutionnel. Après tout, il doit bien être au fait de cette proposition : c'est lui-même qui l'a suggérée. Le prétexte des considérations électorales ne joue même pas, puisque l'électorat québécois a maintes fois démontré qu'il pouvait distinguer entre les questions constitutionnelles et celles qui ont trait à la performance gouvernementale.

Pour des raisons mystérieuses, le premier ministre du Québec a décidé de lier son sort électoral à celui de son homologue fédéral. Apparemment, M. Mulroney l'aurait convaincu de faire front commun avec lui et de régler la question constitutionnelle pour les vingt prochaines années. Quelle curieuse proposition ! On jurerait un croque-mort offrant à son client de changer de place avec lui.

LETTRES AU DEVOIR

Une honteuse agression économique

(Lettre adressée à Mme Susan Wood, consul général des États-Unis à Montréal)

AU MOMENT où la législature du Massachusetts s'apprête à considérer un projet de loi interdisant à tous les fonds de pension des employés de l'État d'investir dans les obligations émises par Hydro-Québec aux États-Unis, je me fais un devoir, à titre de citoyen québécois, d'exprimer auprès de vous une protestation nécessaire.

Les Québécois peuvent-ils voir dans ce projet de loi autre chose qu'une déclaration de guerre économique ?

Que des États de la Nouvelle-Angleterre choisissent finalement de ne pas acheter l'électricité produite par Hydro-Québec est une chose que l'on peut comprendre.

La volonté d'économiser l'énergie, le choix de sources alternatives, le coût du produit offert par Hydro-Québec, même le souci de ne pas se trouver mêlé à un différend opposant Hydro-Québec et les nations autochtones sur les modalités de développement hydroélectrique, voilà autant de raisons que l'on peut comprendre. À titre de voisins de ces États, les Québécois peuvent à leur tour s'interroger sur les impacts environnementaux des sources d'énergie utilisées en Nouvelle-Angleterre.

Mais, avec le projet de loi du Massachusetts, nous nous trouvons engagés dans un tout autre débat.

Au mépris des règles du marché et de la valeur économique intrinsèque des obligations d'Hydro-Québec, au mépris des principes du libre-échange, voilà qu'un État de votre pays — que d'autres imiteront peut-être — s'attaque froidement et délibérément à une entreprise qui appartient à l'ensemble de la population québécoise, laquelle, depuis longtemps, contribue, notamment par le tourisme, à la prospérité économique des États de la Nouvelle-Angleterre.

L'adoption de cette loi constituerait une agression économique de votre pays contre le Québec et, il faut le reconnaître, une intervention flagrante dans les affaires internes d'un autre pays. Pour nous, la pilule est très amère.

Au delà du regret de voir ainsi perturbé notre bon voisinage, ce projet de loi provoque aussi beaucoup de colère.

Car le sort fait aux nations autochtones au cours de votre histoire autorise-t-il les États-Unis d'Amérique à servir des leçons aux autres pays en cette matière ? Le sort fait à l'environnement dans votre pays autorise-t-il les États-Unis d'Amérique à servir des leçons aux autres pays en cette matière ? Le Québec doit-il expier la mauvaise conscience qui étiret des segments importants de la population des États-Unis ?

Sachant l'intérêt que vous témoignez envers le Québec, au delà de vos strictes obligations professionnelles, je tenais à vous faire part d'un point de vue québécois. Il est encore temps de prévenir une honteuse agression économique des États-Unis d'Amérique contre le Québec.

Claude Corbo
Montréal, 2 avril 1992

Incitation au racisme

L'ÉDITORIAL DE Lise Bissonnette commençait effectivement bien par la notation « Il faut toujours compter sur la saloperie des gens ». Cette notation est en effet très appropriée car elle s'applique aussi bien à M. Richier qu'à toute autre personne qui serait tentée de profiter de cette situation pour inciter les gens au racisme.

Un article comme celui-ci de Gilbert Tarab du 13 mars 1992 a aussi une connotation raciste. Après tout M. Richier n'est certainement pas représentatif de la communauté juive. Il a droit à ses idées certes, mais de là à mettre toute la communauté juive en tribune par différentes insinuations est un risque d'invitation au racisme.

Étant moi-même Juif francophone, et fier de vivre en toute harmonie au Québec je peux vous assurer que la société québécoise n'est pas plus antisémite que n'importe quelle autre société dans le monde.

LE DEVOIR est un journal honnête et objectif qui n'a absolument rien à voir avec LE DEVOIR des années 30. Je comprends la colère de Lise Bissonnette exprimée par son éditorial et je sympathise avec elle. Cependant il ne faut pas non plus tomber dans le piège des extrémistes qui se trouvent des deux côtés. Il ne faut donc pas donner à M. Richier une trop grande tribune et plus d'importance qu'il ne mérite.

Elie Chetrit
Montréal, 20 mars 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Roch Côté
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

Séparatistes indignes

M. BOURASSA, vous nous avez récemment offert dans votre discours d'ouverture à l'Assemblée nationale une vibrante profession de foi fédéraliste, nous décrivant le Canada comme « un rare pays privilégié au monde en termes de paix, de liberté, de justice et de niveau de vie ». Est-ce à dire qu'un Québec souverain perdrait tout cela et que ce n'est que par la grâce de la bienveillante protection d'Ottawa que nous sommes si bien nantis ?

En ce cas, abolissez ce gouvernement du Québec si inutile, voire nuisible à notre bonheur ! En confiant l'entière gestion de leur belle province au gouvernement fédéral, vous placerez, à bien meilleur coût, les Québécois honnêtes enfin à l'abri de ces séparatistes indignes d'un pays si doux.

Luc Le Blanc
Montréal, 20 mars 1992

Xénophobie aux GBC ?

MADAME Phyllis Lambert, dans votre lettre au DEVOIR, le 3 mars 1992, vous volez au secours du conseil d'administration des Grands Ballets canadiens en défendant les bonnes intentions de Mme Reid, nommée à la direction générale de cette compagnie, tout récemment. Vous le faites en traitant les cadres des GBC de xénophobes et en menaçant les Québécois de stagnation s'ils n'acceptent pas d'emblée qu'une Torontoise vienne diriger cette compagnie montréalaise. Croyez-vous sérieusement que les Québécois ont besoin d'une personne de Toronto pour les protéger de stagnation en gestion de la chose artistique ? Croyez-vous que les GBC aient vraiment cherché un(e) Québécois(e) pour ce poste ?

Ne soyez pas faussement navrée; les gens aux Grands Ballets canadiens ne sont pas « des gens à courte vue », comme vous le déplorez, au contraire; les cadres sont ouverts et honnêtes, sensibles et intelligents mais inquiets et déprimés de cette dernière décision; traiter ces cadres de xénophobes m'apparaît comme une attaque pour préparer sa défense. Cette nomination boucle les quatre postes de gestion les plus importants à quatre anglophones; de fait, on peut croire qu'il y ait eu un peu de xénophobie aux GBC, mais pas du côté que vous pensez. Je ne vous reconnais pas dans tout ceci; auriez-vous adopté récemment les écrits de Mordecai comme lecture de chevet ?

François Léger
Repentigny, 18 mars 1992